

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(15)

- Présidence : M. Jean-Pierre Wolhauser
- Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : Mme Claudine Esseiva
M. Daniel Gander
Mme Céline Girard
Mme Anne-Sophie Guillaume
Mme Gisela Kilde
Mme Martine Morard
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Karine Siegwart
M. Rainer Weibel
M. Frédéric Widmer
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville
- Absents : M. Martin Kuhn
Mme Marie-Angèle Poupon
- Scrutateurs : M. René Marty
M. François Miche
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
Mme Elena Strozzi
Mme Isabelle Teufel
M. Richard Wolf
- Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du service des Finances
- Secrétariat : Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 18 décembre 2012

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 23 novembre 2012, contenant l'ordre du jour commun des séances des 17 et 18 décembre 2012 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire (cf. procès-verbal n° 14, pages 242-248). Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des "Divers". Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences.

ooo

8. Examen du budget des investissements 2013

A. DE LA COMMUNE (SUITE)

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) (suite)

4.	430.501.04	<u>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics</u>	Fr.	100'000.--
----	------------	---	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour des mesures de modération de trafic, la sécurité sur le chemin de l'école, en faveur des piétons, des deux-roues et des transports publics est accepté par 49 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

5. 520.501.00 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3^{ème} étape Fr. 1'000'000,--

Discussion

M. Jean-Noël Gex (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical ne sourit même pas jaune en lisant le justificatif de ces mesures d'assainissement. Il laissera la liberté de vote à ses membres. Comment peut-on en effet justifier ce crédit à cause de l'augmentation du bruit liée à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, alors même que la Commune a cherché, par son expertise de ce printemps, à démontrer le contraire ?

Il s'agit certes d'une obligation légale, mais la justification nous paraît tout de même un peu futile."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Ce crédit prouve que le sens unique de la Gare n'a pas fini de provoquer des effets collatéraux négatifs. Un million de francs pour remédier aux effets de ce sens unique montre surtout qu'il faut mener une étude de la circulation qui ne se limite pas uniquement à la Ville mais englobe l'agglomération et le canton. Un million de francs pour les conséquences collatérales de ce sens unique, sans parler du trafic, de la pollution et les ennuis que nous connaissons tous les jours !"

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

"Je ne crois pas que vous ayez compris le sens de ces mesures d'assainissement. Certes, elles peuvent être en partie liées à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, mais ce n'est pas leur seule raison d'être. Toutes les communes de notre pays ont l'obligation de lutter contre le bruit et de prendre si nécessaire des mesures de protection et d'assainissement jusqu'en avril 2018. Il s'agit donc de mesures de ce type dues au fait qu'il y a trop de trafic motorisé au centre ville et non pas à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Ce sont les seules mesures que nous pouvons prendre à cet endroit, parce qu'on ne pourrait tout de même pas construire des murs antibruit, qui de toute manière coûteraient encore beaucoup plus cher."

M. Jean-Noël Gex (PLR) remarque ce qui suit :

"Normalement, on s'adresse au Conseil communal. Cela dit, je suis plus opposé à l'intitulé de cet investissement 'Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare' qu'à son crédit lui-même. Si des mesures sont liées à une obligation légale, cela doit paraître dans le titre. Or, ce crédit d'investissement est bien dit 'en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare'. Choisissez mieux vos justificatifs. Il y aura moins de problèmes ensuite."

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) déclare ce qui suit :

"En réalité, le problème fondamental c'est simplement l'excès de trafic qui provoque ce bruit. La solution la moins chère est de s'occuper de la source. Il s'agit de prendre des dispositions pour diminuer le trafic. En diminuant la circulation, nous aurons bien heureusement moins souvent à voter des crédits aussi élevés pour des mesures d'assainissement. Bien sûr, pour certains, parler du titre d'un investissement est peut-être de bonne guerre, mais n'oubliez pas que les personnes qui souffrent du bruit et qui y sont exposées méritent de notre part autre chose que des querelles de titulature."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, est quelque peu étonné de cette discussion.

"Si l'on s'en réfère au titre de cet investissement, on constate qu'il s'agit d'une troisième étape. C'est donc la troisième année de suite que nous vous demandons un crédit pour ces mesures d'assainissement. C'est la troisième fois que le titre est identique et fait référence au lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. A chaque fois, nous avons eu l'occasion de dire que l'assainissement de l'axe rue Louis-d'Affry / avenue du Midi doit être réalisé indépendamment de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Il s'agit d'un assainissement indispensable, mise en sens unique ou non de l'avenue de la Gare. Comme l'a précisé à juste titre M. C. Allenspach, ces mesures ont été anticipées. Nous devons effectivement assainir tous les tronçons problématiques jusqu'au 31 mars 2018. Si vous consultez le plan d'investissements pour les années à venir, vous constatez que des crédits sont programmés régulièrement pour les budgets jusqu'en 2017 pour ces mesures de protection antibruit."

L'avantage d'entreprendre ces travaux suffisamment tôt c'est que cela nous permet de les réaliser par étapes. Cette manière de faire est non seulement positive du point de vue de la charge financière pour la Commune, mais également en ce qui concerne la disponibilité des entreprises et les problèmes liés aux chantiers. Vous ne pouvez de toute manière pas entreprendre tous les travaux en même temps."

Je ne peux que vous prier de confirmer les décisions prises les deux années passées et d'accepter cette troisième étape. Cela dit, je conviens que le titre faisant allusion à 'un lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare' n'a peut-être pas été très heureux quand il a été choisi."

Vote

Le crédit de 1'000'000 francs pour des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3^{ème} étape, est accepté par 49 voix contre 13. Il y a 2 abstentions.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

6. 520.501.01 Projet d'Agglomération – Route de la Fonderie : Mesures 42.1 Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables, secteur ouest (pont CFF – carrefour de Beaumont) Fr. 100'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"La Commission de l'Edilité regrette que ce couloir de bus et de bandes cyclables ne soit pas prévu sur toute la longueur de la route de la Fonderie. Ce fait réduit en effet son efficacité de manière considérable. Quant aux problèmes de sécurité existants, ils ne seront pas non plus résolus."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Je suis étonné qu'il soit question d'un couloir de bus à la route de la Fonderie. Actuellement, à ma connaissance, il n'y a aucune ligne de bus qui passe par la route de la Fonderie. Est-il prévu que des lignes de bus transitent par cet axe dans un délai relativement court, dès lors que l'on prévoit cet investissement ?"

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) ne répétera pas ce qu'a fort bien dit M. S. Rück.

"Je connais très bien la route de la Fonderie. Il n'y a pas de place pour un couloir de bus avant le pont mais uniquement après. Aménager un couloir réservé aux bus dans ces conditions ne servira à rien. Les bus resteront coincés avant de traverser le pont. Je me demande quelle est l'utilité réelle de cette mesure. Je me joins à la requête de mon collègue qui souhaite savoir si une ligne de bus est prévue, voire une ligne de tramway. Ca m'intéresse vivement."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, rappelle en premier lieu ce qui suit :

"Ce crédit d'étude s'inscrit dans le cadre du Plan directeur d'agglomération de deuxième génération. Il s'agit de la mesure 42.1 et non 41.2 comme indiqué par erreur dans le message. Ce PDA a été accepté par le Conseil d'Agglomération au mois de janvier 2012. Il est actuellement à l'examen auprès des instances fédérales. Le Plan directeur d'agglomération, qui est contraignant pour les autorités, prévoit une série de mesures à réaliser durant un certain laps de temps. L'aménagement de ce couloir réservé aux bus et de bandes cyclables sur la partie ouest de la route de la Fonderie fait partie intégrante des mesures du PDA. Nous sommes tenus d'entreprendre le nécessaire pour que cette mesure puisse être réalisée en 2015. Si nous prévoyons un crédit d'étude pour 2013, c'est notamment parce que la Confédération exige que pour les objets importants des études concrètes, des avant-projets lui soient remis deux ans avant la réalisation."

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Nous avons donc affaire à une mesure d'agglomération. Par souci de cohérence avec la politique que nous souhaitons mener dans ce domaine de l'Agglomération, je ne peux que vous inviter très vivement à accepter ce crédit.

Cela dit, pour répondre à ceux qui s'interrogent au sujet du passage de lignes de transports publics à la route de la Fonderie, je me permets de citer la fiche consacrée à cette question dans le PA2 :

'Ces mesures visent à améliorer les liaisons transports publics et mobilité douce entre Villars-sur-Glâne, Péroilles et le secteur des hautes écoles, ainsi qu'assurer une desserte des transports publics au site du Cardinal (PAD Cardinal). D'une part, ces mesures doivent permettre la circulation fluide des transports publics (nouvelle ligne 7, concept TP 2018 et 2030...) sur un axe actuellement congestionné aux heures de pointes (...) et d'autre part à réaliser des aménagements permettant la mise en œuvre d'une liaison 'structurante d'agglomération' (...).

Dans le cadre des Plans d'aménagement de détail du secteur, la Ville de Fribourg veillera à réserver le gabarit nécessaire pour l'aménagement de voies de bus.

La suite logique de ces aménagements au niveau du pont est la prolongation (sic) des aménagements en faveur des mobilités douces sur l'ensemble de l'axe de la route de la Fonderie (...).

En d'autres termes, il est prévu de renforcer les lignes de transports publics empruntant cet axe.

Une fois encore, je vous invite à accepter ce crédit pour cette mesure qui est en lien avec le PA2."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) constate simplement :

"Toute personne qui connaît la route de la Fonderie sait que les embouteillages y sont aujourd'hui terribles. S'il faut attendre 2018 pour aménager quelque chose en lien avec un couloir de bus mis en place dès maintenant, les choses ne feront qu'empirer. Les voitures pourront encore moins bien circuler. Ces remarques me semblent relever du simple bon sens et difficiles à contester. Je suis désolé de vous contredire sur ce point-là, M. le Vice-Syndic. Le 'bazar' à la route de la Fonderie est terrible dans les deux sens. Ne peut-on pas améliorer les choses en attendant 2018 ?"

M. Pascal Wicht (UDC) n'est pas sûr d'avoir bien compris.

"On aménage aujourd'hui un couloir réservé aux bus pour qu'éventuellement des bus y transitent en 2018 ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répète qu'il est programmé de réaliser cette mesure en 2015. Un certain nombre d'études pour un avant-projet doivent être entreprises. Indépendamment de cette mesure là. Il faut ajouter que le pont sera refait sauf erreur en 2013. L'ouvrage permettra le passage de véhicules plus lourds qu'actuellement.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour financer les études nécessaires aux investigations géotechniques, l'élaboration du projet d'exécution d'un aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur le secteur ouest (pont CFF – carrefour de Beaumont) de la

Séance du 18 décembre 2012

route de la Fonderie est accepté par 48 voix contre 10. Il y a 8 abstentions.

- | | | | | |
|----|------------|--|-----|------------|
| 7. | 520.506.12 | <u>Remplacement véhicules 2013 (routes communales et Voirie)</u> | Fr. | 340'000,-- |
|----|------------|--|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 340'000 francs pour le remplacement d'une petite balayeuse, d'un fourgon et de trois épanduses (saleuses) est accepté par 66 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 8. | 523.501.02 | <u>Eclairage public renouvellement 2013</u> | Fr. | 500'000,-- |
|----|------------|---|-----|------------|

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

"Il s'agit effectivement de la troisième des cinq tranches d'assainissement de l'éclairage public. Nous poursuivons cet assainissement. Vous pouvez prendre connaissance, en page 26 du message, des économies réalisées depuis le début de l'opération, que ce soit en matière de consommation d'énergie ou en matière financière."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rük, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Avec cette troisième tranche, on pare au plus urgent. C'est bien. La Commission de l'Edilité a longuement discuté de ce point. La réduction de la consommation est sensible et intéressante."

Toutefois, nous sommes d'avis qu'il serait gentiment temps d'avoir une approche plus globale et de s'interroger sur les possibilités de diminuer, voire même d'étudier s'il serait possible d'éteindre l'éclairage public localement ou temporairement. Il serait en tout cas temps de réfléchir à ces solutions. Il s'agirait également d'intégrer à cette réflexion la question de la qualité de la lumière, notamment par rapport à la mise en valeur touristique des sites et de la pollution lumineuse inutile."

Il s'agit de procéder à des essais dans des zones tests et d'établir un concept global à suivre au cours des prochaines années."

Vote

Le crédit de 500'000 francs pour la troisième étape de l'assainissement de l'éclairage public est accepté par 66 voix, sans opposition ni abstention.

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 9. | 530.506.22 | <u>Remplacement véhicule 2013 (déchets)</u> | Fr. | 300'000,-- |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour le remplacement d'un camion poubelle est accepté par 64 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

10. 532.501.42 Collecteurs évacuation des eaux 2013 Fr. 1'500'000,--

Discussion

M. Laurent Dietrich (DC/VL) profite de l'examen de ce crédit d'investissement pour poser au Conseil communal la question qui suit :

"J'aimerais savoir dans quelle mesure la possibilité de récupérer de la chaleur dans les canalisations lors de l'assainissement de ces ouvrages a été étudiée."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Il me semble qu'un rapport détaillé a été fourni à M. L. Dietrich il y a quelques mois, en réponse à un postulat qu'il avait déposé. En substance, il était dit que si, en ce qui concerne la STEP, il est relativement facile de récupérer la chaleur, cela est nettement plus difficile dans le cas du réseau de canalisations des eaux usées. Nous continuons à examiner si le rapport coût/production justifie un investissement, mais encore une fois, la priorité concerne la STEP. Du reste, nous y avons déjà investi récemment pour un système de chauffage à distance."

Vote

Le crédit de 1'500'000 francs pour l'assainissement de collecteurs d'évacuation des eaux est accepté par 67 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

11. 611.503.14 Bâtiments publics – Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et éclairage de secours Fr. 75'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 75'000 francs pour la mise en place de mesures de sécurité et d'installations conformes aux nouvelles normes incendies et en matière d'électricité et d'éclairage de secours est accepté par 66 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

12. 611.503.15 Bâtiments publics – Assainissements énergétiques "système chauffage" Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'assainissement énergétique du système chauffage de certains bâtiments publics est accepté par 67 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

13.	611.503.16	Bâtiments publics – Assainissements énergi- ques de "l'enveloppe"	Fr.	100'000,--
-----	------------	---	-----	------------

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"La Commission de l'Edilité s'étonne du faible montant consacré à cet assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments publics. Un crédit de 100'000 francs par rapport à l'importance du parc immobilier appartenant à la Commune apparaît extrêmement ténu, même si les prestations sont fournies en grande partie par les services de la Ville. C'est typiquement un poste où une vue d'ensemble et une planification globale nous permettraient de juger de la pertinence de l'investissement, du potentiel d'économies de cet assainissement de l'enveloppe des immeubles. On a mené une telle démarche pour l'éclairage public, il y a deux ans. Les choses ont été très bien faites. J'encourage le Conseil communal à faire de même pour l'enveloppe des bâtiments."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend acte de ce souhait de la Commission de l'Edilité qui concerne notamment ce poste, mais également d'autres rubriques, comme l'a déclaré hier soir M. Rück, notamment celles concernant les véhicules, les égouts et les mesures d'assainissement liées au bruit.

"Nous avons pris note de ces remarques. Nous en tiendrons compte. Dans la mesure où nous possédons les données souhaitées – ce qui est le cas pour la majorité de ces postes – nous les fournirons à la Commission de l'Edilité pour en discuter avec elle. Pour ce qui est de la présente rubrique, il est vrai que le crédit est relativement faible. Comme vous avez pu le voir, d'autres montants figurent pour les années à venir dans le Plan financier. A l'instar de ce qui a été fait pour les écoles, nous allons examiner l'ensemble des bâtiments de la Ville et vous informerons des résultats de cette analyse."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour assainissements énergétiques de l'enveloppe de bâtiments publics est accepté par 67 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

14.	612.503.91	Ecole du Botzet : raccorde- ment à Placad	Fr.	210'000,--
-----	------------	--	-----	------------

Il n'y a pas de discussion.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Vote

Le crédit de 210'000 francs pour le raccordement de l'école du Botzet au réseau de fourniture de chaleur Placad est accepté par 66 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

15.	612.503.92	<u>Accueil extrascolaire (AES)</u>		
		<u>- Centre de quartier du</u>		
		<u>Schoenberg</u>	Fr.	50'000,--

Discussion

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration qui suit :

"Je remercie le Conseil communal de l'effort fait pour améliorer l'accueil extrascolaire du centre de quartier du Schoenberg. Je ne crois pas que ce montant modeste de 50'000 francs sera contesté. Cette amélioration de l'AES sera même appréciée de nombreuses familles du quartier du Schoenberg.

En revanche, le texte de présentation figurant dans le message est, à mon avis, vraiment insuffisant. C'est en particulier vrai pour celles et ceux qui ne sont pas des initiés de ce dossier. Comme nous serons certainement saisis soit en 2013, soit en 2014, d'au moins trois messages concernant les accueils extrascolaires de plusieurs quartiers, la présente demande de crédit aurait été l'occasion de nous expliquer deux ou trois éléments.

Je me permets donc de poser quelques questions. Vous parlez dans le message de 'structures d'accueil extrascolaire'. On ne sait pas vraiment ce que c'est. S'agit-il de l'accueil proprement dit ? Les tables de midi sont-elles comprises dans ce concept ? S'agit-il aussi des activités extrascolaires ? Si la réponse est oui, quelles activités seront-elles offertes dans ce bâtiment ? Sur quelles surfaces ? En effet, nous n'avons jamais vu de données chiffrées quant à ce besoin en matière d'accueils et d'activités.

Il y a, semble-t-il, beaucoup de surfaces disponibles dans ce bâtiment, mais on trouve juste à côté une crèche offrant 36 places pour un quartier de 9'000 habitants, ce qui est évidemment loin d'être suffisant. J'ai aussi ouï dire que le Conseil communal veut, ou à tout le moins, envisager de réinstaller dans ce bâtiment deux classes enfantines en 2014, alors même qu'on est en train de construire une nouvelle école enfantine à la Heitera, en vertu d'une planification à long terme ! On est en droit de se demander ce qu'était vraiment cette planification à long terme. Pourquoi le nombre d'enfants à accueillir à l'école enfantine n'a-t-il pas été évalué correctement au départ ?

J'ai le sentiment qu'il y a un certain flou dans cette planification. Je demande donc qu'on procède à une évaluation globale des besoins en structures d'accueil extrascolaire dans le cadre d'une révision du Plan directeur des écoles. Cette évaluation globale devrait en effet trouver sa place dans ce cadre, puisqu'il s'agit aussi d'une question de construction de bâtiments. J'ose espérer que ces informations nous soient fournies l'année prochaine, avant la présentation des messages annoncés, afin que nous puissions prendre nos décisions en toute connaissance de cause."

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'efforcera de donner une réponse à M. C. Allenspach.

"Les informations concernant les accueils extrascolaires et les crèches ont été données au moment du sondage que nous avons fait. Nous avons tenu, au mois d'avril, une conférence de presse pour donner ces informations, qui par la suite ont également été mises sur le site internet de la Commune de Fribourg.

Quant à l'accueil du Schoenberg, il offre 35 places. Cet AES se trouve actuellement dans le bâtiment de Swisscom. Il sera transféré dans le bâtiment qui abrite l'école enfantine, bâtiment qui devra être aménagé. La capacité de l'accueil devrait pouvoir être accrue de 20 places. En d'autres termes, nous pourrions accueillir 55 enfants. Il faut savoir qu'aujourd'hui, 17 enfants sont inscrits sur la liste d'attente. Avec ce nouvel accueil, nous couvrirons donc tout juste le besoin, d'autant plus que suite à l'introduction à la rentrée de la deuxième année d'école enfantine, le nombre d'enfants qui devront être accueillis augmentera. En d'autres termes, les surfaces disponibles seront juste suffisantes.

Vous faites ensuite allusion à cette fameuse salle de 100 m² que souhaiterait occuper, semble-t-il, la crèche. Effectivement, cette salle est convoitée par nombre d'intéressés. Il faut toutefois être conscient que la démographie suit une courbe ascendante. Dès lors, malgré la construction de dix nouvelles salles de classe pour l'école enfantine, nous craignons que d'ici peu de temps, il ne nous faille récupérer cette salle pour y réinstaller une classe enfantine. La charge sur tous les locaux scolaires est extrêmement forte.

Nous avons effectivement établi cette planification des structures scolaires, nous allons la refaire. Mais il n'est absolument pas envisageable de donner cette salle à la crèche Mandarine. Je le regrette, parce que cette crèche est à la recherche de locaux. Toutefois, vu la pression à laquelle sont soumis les locaux scolaires, nous nous trouvons dans la nécessité de conserver cette classe, ne serait-ce peut-être que pour y installer l'accueil extrascolaire."

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour l'aménagement de locaux pour l'accueil extrascolaire (AES) dans le centre de quartier du Schoenberg est accepté par 67 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

16.	616.503.01	<u>PPS : démontage citerne et création local de stockage</u>	Fr.	60'000,--
-----	------------	--	-----	-----------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 60'000 francs pour le démontage d'une citerne et la création d'un local de stockage dans le bâtiment du PPS est accepté par 68 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

17. 620.501.07 Réaménagement place et avenue de la Gare Fr. 200'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration qui suit :

"Il y a unanimité quant à la nécessité de faire quelque chose. Mais, le temps des études est compté, voire bientôt révolu. En effet, la place de la Gare de Fribourg est un taudis sombre, malodorant, sale et 'désécurisant'. Il faut appeler les choses par leur nom. C'est la pire carte de visite qu'on puisse offrir à quelqu'un qui arrive à Fribourg. La Commission estime qu'il ne faut pas tout recommencer à zéro et reprendre tout ce qui est utile et bien des études précédentes, tout en adaptant le périmètre à l'étendue des vrais problèmes.

La Commission de l'Edilité se réjouit également du déblocage de la procédure du concours des Grand-Places, un autre point chaud de l'espace public de Fribourg. La Commission espère que l'on saura tirer le meilleur parti d'un développement coordonné entre ces deux secteurs quasiment voisins."

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"Dans ce cas également, nous laissons la liberté de vote à nos membres, car une fois encore le Conseil communal justifie cet investissement comme suit :

'Les dysfonctionnements vécus au quotidien et les décisions stratégiques prises tout récemment militent pour traiter ce dossier dès 2013 déjà, s'agissant d'un dossier majeur et prioritaire.' (cf. message n° 18, page 32).

Or, notre parti a depuis longtemps déjà soulevé le problème de l'aménagement de la place de la Gare. Il est temps d'arrêter de faire des études et de passer à l'action concrète. S'il s'agit d'embellir cette place, nous disons oui, si c'est pour fermer totalement cette place à la circulation, nous disons alors clairement non."

M. François Ingold (Verts) rappelle ce qui suit :

"La place de la Gare est certes un lieu de passage, mais il y a aussi des gens qui y habitent. Il serait très aimable, dans le cadre de cette étude, de demander leur avis."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie M. S. Rück qui a très bien résumé la position de la Commission de l'Edilité, de même que le sentiment général : il y a nécessité d'agir rapidement pour améliorer l'état de cette place de la Gare.

"Cette place est le centre névralgique de la ville et de l'agglomération. Comme dans le dossier de la route de la Fonderie, le réaménagement de la place de la Gare est l'une des mesures figurant en priorité A dans le PA2.

Il ne s'agira pas de simplement réaménager les lieux du point de vue urbanistique, mais de définir une politique cohérente du point de vue de la mobilité. C'est la raison pour laquelle le périmètre retenu pour

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

l'étude est étendu, puisqu'il touche la Tour-Henri, les Grand-Places, le haut de la Route-Neuve, la Gare routière, la voie industrielle et le début de Pérolles. C'est un périmètre assez vaste, qui nécessite des études importantes. Il faudra évidemment réaliser aménagements et travaux futurs par étapes. Certaines choses pourront être réalisées rapidement, d'autres moins. Aujourd'hui, le souci est d'assurer la cohérence entre la mobilité et l'aménagement futur pour répondre aussi au plan d'Agglomération. Je peux ajouter que les mesures du PA2 ne seront cofinancées par la Confédération que si elles sont réalisées après 2015, et non auparavant. Cela ne signifie toutefois pas que certaines dispositions ne pourront pas être prises, si nécessaire, auparavant, pour autant qu'il s'agisse de mesures ponctuelles qui ne remettent pas en cause la cohérence de l'ensemble. A ce sujet, je me réfère aussi au calendrier prévisionnel figurant dans le plan d'investissement. Vous pourrez voir que les grands crédits concernant l'aménagement de la place de la Gare sont programmés pour 2017 – 2018."

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour la poursuite des études de réaménagement de la place et de l'avenue de la Gare est accepté par 59 voix, contre 5. Il y a 4 abstentions.

18.	620.501.25	<u>Etude revitalisation ville historique 2013</u>	Fr.	100'000,--
-----	------------	---	-----	------------

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, précise ce qui suit :

"Il s'agit du troisième crédit d'étude qui nous est soumis avec ce programme d'investissement 2013. C'est la preuve que la charge de travail de l'Edilité est importante. C'est une bonne démarche d'entreprendre ces études. J'encourage le Conseil communal à poursuivre dans ce sens avant d'affronter les grands chantiers qui nous attendent.

Bien que la Commission ait accepté ce crédit, la discussion a longtemps tourné autour de la question des places de parc, pour les uns en raison de leur présence dans l'étude et pour les autres en raison de leur éventuelle absence prochaine du quartier du Bourg. Dans cette situation de polarisation insurmontable, la position de l'Architecte de Ville qui est de dire qu'il ne peut pas requalifier le centre historique sans tenir compte des questions de stationnement apparaît très sage. Elle a donc été suivie par une majorité de la Commission."

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical demande le transfert de cet investissement en catégorie III. Les 100'000 francs inscrits au budget de 2012 n'ont pas fait bouger les choses. Nous ne voyons pas ce qu'un crédit supplémentaire, pour des études souvent parallèles, nous apportera. Il faut maintenant un projet; il faut des actes. L'ouverture du pont de la Poya est programmée pour 2014.

Nous vous demandons de transférer ce crédit en catégorie III des investissements."

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

"Je suis quelque peu surprise de la prise de position de M. J.-N. Gex. En effet, d'un côté ce groupe intervient pour renoncer à cette étude, tandis que de l'autre nous sommes appelés ce soir même à décider de la transmission de deux postulats émanant du même groupe visant à demander des études concernant la revitalisation du quartier du Bourg ! Je suis donc quelque peu étonnée, parce que nous aurions peut-être la possibilité d'inclure les études souhaitées par Mme B. Acklin Zimmermann dans cette analyse plus générale. Il faudrait peut-être veiller à coordonner vos actions au sein de votre groupe pour savoir quelles études vous souhaitez voir être réalisées."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

"Il est écrit noir sur blanc au sujet de l'objectif de cette analyse, en page 32 du message n° 18 : 'La rédaction d'un Plan directeur pour la ville historique (base légale indispensable en amont des travaux de transformation).'"

Comme le groupe radical, le groupe chrétien-social désire instamment la réalisation de ces travaux de transformation. A cette fin, il manque une base légale qui doit être le Plan directeur. Ce dernier doit être mis en consultation. Ne pas voter ce crédit destiné à préparer ce Plan directeur qui, après consultation, débouchera sur la réalisation de travaux, c'est tout simplement se tirer une balle dans le pied."

M. Vincent Jacquat (PLR) précise ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical n'est pas opposé à la revitalisation de la ville historique et, en particulier, du quartier du Bourg, bien au contraire. En fait, ce qui nous semble surprenant, c'est que l'an passé, si je ne me trompe pas, nous avons déjà voté un crédit d'investissement de 100'000 francs pour une étude concernant exactement la même chose. Ma question est simple et s'adresse au Conseil communal : qu'en est-il de cette étude de 100'000 francs que nous avons votée l'année passée ?"

M. Jean-Noël Gex (PLR) se doit de répondre à Mme C. Mutter :

"Je veux simplement lui dire que le postulat de Mme B. Acklin Zimmermann est de fait déjà pris en considération. En effet, l'un des objectifs des études est 'l'élaboration d'un concept de revitalisation portant les aspects économiques, touristiques, culturels et spirituels'. (cf. message n°18, page 32)."

Or, ce que souhaite obtenir Mme Acklin Zimmermann c'est précisément de recevoir ces informations. Cette démarche a d'ores et déjà été faite. Il ne faut pas venir nous dire que dans le nouveau crédit de 100'000 francs sera comprise cette analyse. A mon sens, il est capital de vraiment se coordonner. Pour ce faire, nous avons besoin d'un message nous disant ce qu'on veut. Dans ce dossier, on commence toujours par des mesures, puis on réfléchit après. On ferme le pont de Zaehringen puis après on réfléchit. Non ! Il faut maintenant que nous soyons saisis d'un concept. J'attends la présentation d'un message."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, se doit d'apporter deux ou trois commentaires sur ce qui vient d'être dit :

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

"Je remercie en premier lieu M. P.-O. Nobs d'avoir rappelé que le Plan directeur de la ville historique constituera une base réglementaire. Cette base légale est en cours d'élaboration. Le crédit voté l'année dernière a notamment servi à financer la rédaction de ce document. Ce Plan directeur a été mis une première fois en consultation en automne 2010. A l'époque, il a fait l'objet d'un certain nombre d'observations, de contestations, tant et si bien que la Ville de Fribourg a remis l'ouvrage sur le métier. Un groupe de travail a été mis sur pied. Il regroupe des représentants de tous les milieux intéressés, que ce soient les commerçants, les habitants, les milieux du patrimoine, les milieux culturels, l'ATE... Tous les milieux intéressés ont été invités à participer à ces travaux, à contribuer à la réflexion portant sur ce Plan directeur et sur les modifications à faire par rapport à la première consultation. Les principales réflexions ont porté sur le stationnement, puisque c'est ce point-là qui avait suscité de nombreuses observations et critiques. On nous disait : 'Vous ne prévoyez pas de solutions de rechange en matière de stationnement, alors que vous supprimez un certain nombre de places de parc en surface'. Le but de ce Plan directeur est de revitaliser le quartier du Bourg grâce à un réaménagement des espaces extérieurs qui implique des suppressions de places de parc. Il s'agit aussi, parallèlement, de trouver des solutions, soit intra muros, soit extra muros pour que les gens qui habitent dans le quartier, qui y travaillent, qui y viennent faire leurs achats, disposent de cases de stationnement relativement proches. Voilà le travail qui est en cours.

Ce Plan directeur du Bourg sera présenté au Conseil communal à la fin du mois de janvier 2013 pour ensuite être, une seconde fois, mis en consultation. Voilà pour l'aspect légal du dossier.

Quant au nouveau crédit, il est destiné à financer une étude de faisabilité des mesures concrètes. M. J.-N. Gex a parlé de réalisation en 2014. Il est parfaitement juste que nous devons aller de l'avant. Nous ne pouvons pas retarder l'avancement de ce dossier, ce qui, à mon avis, serait la conséquence d'un report de cet investissement en catégorie III. Nous voulons avancer, trouver des mesures concrètes. Nous voudrions surtout éviter de nous retrouver dans la même situation qu'à la place du Petit-Saint-Jean dans le quartier de l'Auge. Les cases de stationnement pour véhicules y ont été supprimées, mais on se trouve avec une place en goudron totalement nue et sans aménagement. Dans le cas présent, nous voulons anticiper les choses.

C'est pourquoi je vous prie d'accepter ce crédit de 100'000 francs destiné à affiner le projet de revitalisation du quartier du Bourg."

Vote

Opposée à la proposition de M. Jean-Noël Gex de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 100'000 francs pour la poursuite de l'étude revitalisation de la ville historique (Bourg) est acceptée par 48 voix, contre 11. Il y a 9 abstentions.

19. 621.506.11 Remplacement véhicules
2013 (Parcs et promenades) Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour le remplacement d'un Dumper, d'un transporteur léger et d'un treuil trois points est accepté par 66 voix, sans opposition. Il y a 2 abstentions.

20. 700.506.35 Extension fibre optique 2013 Fr. 50'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 50'000 francs pour la tranche 2013 de l'extension de la fibre optique est accepté 68 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

21. 700.506.36 Remplacement des serveurs IBM et licences VmWare (étape 2) Fr. 150'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Informatique

Mme Cosima Frieden, Présidente de la Commission de l'Informatique, précise :

"C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de l'Informatique a accepté cet investissement. Elle invite le Conseil général à en faire de même."

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour le remplacement des serveurs IBM et les licences VmWare (étape 2) est accepté par 68 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

22. 915.503.00 Piscine du Levant : assainissement des vestiaires et adaptation du hall d'entrée Fr. 300'000,--

Discussion

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, déclare ce qui suit :

"La réfection des vestiaires et des sanitaires de la piscine du Levant est devenue particulièrement urgente. Nous ne pouvons pas attendre, même si une nouvelle piscine olympique devrait se réaliser d'ici à quelques années. Il est indispensable que nous procédions à ces assainissements pour le confort des utilisateurs. Le crédit initialement prévu pour la rénovation de la piscine du Levant était de l'ordre de 800'000 francs. Nous avons réduit ce montant à 300'000 francs pour réaliser le strict nécessaire afin que les utilisateurs disposent d'une piscine correcte pour les prochaines années."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration qui suit :

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

"Après la Gare, la piscine du Levant est peut-être le deuxième endroit de Fribourg où il ne faut pas amener un visiteur à Fribourg. Les travaux proposés sont indispensables pour éviter tout simplement l'insalubrité de ces installations. La Commission espère que la perspective de démolition, plusieurs fois annoncée par M. le Syndic dans la presse, ne démotivera pas les entreprises à fournir malgré tout un travail impeccable. Du reste, cette perspective de démolition n'est a priori pas partagée par la Commission, je vous le signale."

Mme Sandra Daquet (DC/VL) souhaite simplement poser une question :

"Nous avons déjà parlé de ce problème à la Commission financière, mais jusqu'à ce jour je n'ai pas reçu de réponse quant au taux d'amortissement qui sera appliqué à cet investissement. En effet, on lui prévoit une durée de vie courte, voire une démolition. Je rappelle, en outre, que le règlement d'exécution de la loi sur les communes prévoit qu'un investissement doit être présenté avec son plan d'amortissement et, le cas échéant, en connaissant les amortissements et les intérêts relatifs à cet investissement."

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"Je vous rassure; je ne m'opposerai pas à cet investissement. J'aimerais connaître le futur de ce bâtiment à court, moyen et long termes, avec l'espoir qu'une piscine olympique voie le jour à Fribourg. Le pont de la Poya, c'était un investissement à long terme – cinquante ans -. La réalisation de la piscine olympique, est-ce du court ou moyen termes, cinq ou dix ans ? J'aimerais simplement être orienté sur les notions de court, moyen et long termes à la Commune."

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Je suis également tout à fait favorable à cet investissement. J'aimerais simplement savoir si dans le cadre de ces travaux, il ne serait pas possible d'aménager des vestiaires mixtes, au moins pour le week-end, pour les familles qui se rendent à la piscine avec leurs enfants."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, s'exprime comme suit :

"A la question de Mme S. Daquet, je peux répondre que comme pour tout investissement de ce type-là, le taux d'amortissement sera de 3 % par an. Cela dit, si la piscine devait être réaffectée ou démolie dans un délai de quelques années, les montants investis seraient amortis de manière accélérée, en une seule fois."

Moi aussi, M. J.-N. Gex, j'aimerais connaître l'avenir de la piscine du Levant à moyen et long termes. Par court terme, il faut entendre les cinq ans à venir, je pense. Pour ces cinq prochaines années, la piscine du Levant restera la piscine publique couverte de la ville de Fribourg. C'est bien la raison pour laquelle nous investissons ce montant aujourd'hui. Pour ce qui est de la suite, nous ne pouvons pas vous fournir d'indications, puisque nous n'en savons pas plus sur la réalisation du site sportif. Je peux toutefois vous assurer que les travaux avancent de manière assez soute-

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

nue en coulisses. Nous espérons pouvoir dans un avenir moyen réaffecter le bâtiment du Levant à autre chose.

Il me semble qu'une réponse à déjà été donnée à Mme E. Strozzi lors de la séance de la Commission de l'Edilité. Au sujet de l'aménagement souhaité, je vois bien ce que vous voulez, puisque vous avez fait allusion à la piscine de Morat. Effectivement, la piscine de Morat a été ré-aménagée, en ce sens qu'initialement, elle comportait des vestiaires hommes et des vestiaires femmes séparés. Aujourd'hui, les vestiaires de la piscine de Morat ont été transformés et sont semblables à ceux qu'on trouve aux Bains thermaux de Lavey-les-Bains. Tout le monde passe à travers les cabines et on peut effectivement y arriver avec ses enfants. C'est effectivement un aménagement qui serait intéressant, mais avec les montants que nous investissons aujourd'hui, nous ne pourrions pas, malheureusement, réaliser encore en plus, un tel nouvel agencement, d'autant plus que l'avenir de cette piscine est incertain. Nous nous limitons au strict nécessaire. Ce nécessaire, c'est surtout l'assainissement des sanitaires et de tout le secteur de l'entrée."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute :

"J'ai été légèrement sollicité dans l'intervention du Président de la Commission de l'Edilité. Je souhaite donc simplement préciser que si j'ai eu l'occasion de déclarer que la piscine du Levant serait fermée, il ne faut pas oublier le contexte. J'ai à chaque fois précisé 'à partir du moment où nous disposerions du bassin olympique'. Ce bassin olympique serait aussi prioritairement destiné aux élèves de notre ville."

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour l'assainissement des vestiaires et l'adaptation du hall d'entrée de la piscine du Levant est accepté par 67 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Les investissements de la catégorie III ne font pas l'objet d'observations et sont donc tous inscrits :

1.	520.501.99	<u>Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable</u>	Fr.	4'700'000,--
2.	612.503.84	<u>Ecole de la Vignettaz : pavillons modulaires</u>	Fr.	2'000'000,--
3.	612.503.88	<u>Accueil extrascolaire du Jura</u>	Fr.	370'000,--
4.	612.503.90	<u>DOSF : construction d'un nouveau CO</u>	Fr.	56'000'000,--
5.	618.503.32	<u>Werkhof : aménagement complémentaire</u>	Fr.	3'500'000,--
6.	620.501.22	<u>Achat parcelle Vignettaz</u>	Fr.	10'500'000,--

Séance du 18 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

7.	620.501.23	<u>Etude développement parcelle Vignettaz</u>	Fr.	100'000,--
8.	620.501.24	<u>Révision du PAL – concept Agglomération</u>	Fr.	250'000,--
9.	621.500.05	<u>Place de jeux Maggenberg</u>	Fr.	400'000,--
10.	700.506.25	<u>Gestion électronique de documents (GED)</u>	Fr.	350'000,--

B. DES SERVICES INDUSTRIELS

- Octroi et inscription d'un investissement traité avec le budget (catégorie II)

1.		<u>Adaptation chauffage / ventilation / refroidissement Givisiez</u>	Fr.	100'000,--
----	--	--	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'adaptation du chauffage, de la ventilation et du système de refroidissement de l'immeuble de Givisiez est accepté par 68 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

000

9. Votes finals sur le budget 2013

A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 42 voix contre 6 et 20 abstentions, l'arrêté ci-après :

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 18, du 13 novembre 2012;
- le rapport de la Commission financière;

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	220'381'315,--
Total des charges	Fr.	224'837'790,--
Excédent des charges	Fr.	4'456'475,--

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2013 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	14'109'580,--
Total des charges	Fr.	14'052'600,--
Excédent des produits	Fr.	56'980,--

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du service des Finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 18 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL"

B. Budget d'investissements de la Commune et des Services industriels

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 63 voix sans opposition, mais 5 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 18, du 13 novembre 2012;
- le rapport de la Commission financière;

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 21'337'200 francs est adopté; il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) :	Fr.	15'577'200,--
Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) :	Fr.	5'760'000,--

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 100'000 francs, est adopté.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

A. Commune de Fribourg

1. 300.506.13 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. 300.506.14 Remplacement du bus scolaire Fr. 220'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
3. 420.506.25 Remplacement fourgon CR 1985 Fr. 105'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
4. 430.501.04 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
5. 520.501.00 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3^{ème} étape Fr. 1'000'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
6. 520.501.01 Projet d'Agglomération – Route de la Fonderie : Mesures 42.1 Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables, secteur ouest (pont CFF – carrefour de Beaumont) Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

7.	520.506.12	<u>Remplacement véhicules 2013 (routes communales et Voirie)</u>	Fr.	340'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
8.	523.501.02	<u>Eclairage public renouvelle- ment 2013</u>	Fr.	500'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
9.	530.506.22	<u>Remplacement véhicule 2013 (déchets)</u>	Fr.	300'000,--
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
10.	532.501.42	<u>Collecteurs évacuation des eaux 2013</u>	Fr.	1'500'000,--
		Ces travaux seront financés par la taxe de raccordement.		
11.	611.503.14	<u>Bâtiments publics – Sécu- rité, nouvelles normes in- cendies, électricité et éclai- rage de secours</u>	Fr.	75'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
12.	611.503.15	<u>Bâtiments publics – Assainissements énergéti- ques "système chauffage"</u>	Fr.	100'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
13.	611.503.16	<u>Bâtiments publics – Assainissements énergéti- ques de "l'enveloppe"</u>	Fr.	100'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis se- lon les prescriptions légales.		
14.	612.503.91	<u>Ecole du Botzet : raccorde- ment à Placad</u>	Fr.	210'000,--

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
15.	612.503.92	<u>Accueil extrascolaire (AES) – Centre de quartier du Schoenberg</u>	Fr.	50'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
16.	616.503.01	<u>PPS : démontage citerne et création local de stockage</u>	Fr.	60'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	620.501.07	<u>Réaménagement place et avenue de la Gare</u>	Fr.	200'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	620.501.25	<u>Etude revitalisation ville historique 2013</u>	Fr.	100'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
19.	621.506.11	<u>Remplacement véhicules 2013 (Parcs et promenades)</u>	Fr.	100'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
20.	700.506.35	<u>Extension fibre optique 2013</u>	Fr.	50'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
21.	700.506.36	<u>Remplacement des serveurs IBM et licences VmWare (étape 2)</u>	Fr.	150'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

Séance du 18 décembre 2012

Votes finals sur le budget
2013 (suite)

22. 915.503.00 Piscine du Levant : assainissement des vesti-aires et adaptation du hall d'entrée Fr. 300'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

B. des Services industriels

1. Adaptation chauffage / ventilation / refroidissement Givisiez Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2013, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 78'170'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2013.

Fribourg, le 18 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL"

Pause

La séance est interrompue de 21.05 à 21.15 heures pour une pause.

Séance du 18 décembre 2012

10. Réactualisation du Plan financier 2013-2017

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime dans les termes ci-après :

"Un travail commun de la Commission financière et du service des Finances a permis de vous livrer un document plus didactique et plus clair. Un grand merci à la Commission financière pour cet échange constructif.

Le Plan financier, comme on l'a déjà dit, est un arrêt sur image de la situation prévisionnelle des cinq prochaines années avec les éléments connus à ce jour. C'est une boussole qui aide la Direction des Finances et le Conseil communal à travailler dans la perspective des années à venir et à réajuster le cap d'année en année. On peut constater que les projections du Plan financier de l'Etat, qui sert de référence pour la Ville en matière fiscale et des dépenses liées, n'ont été arrêtées qu'en novembre 2012. Le service des Finances a donc dû anticiper son analyse au mois de septembre déjà et proposer au Conseil communal trois variantes optimiste, moyenne et pessimiste. Avec une fourchette de progression des revenus, allant de 3 % à 2 %, en passant par 2,6 %, tout en conservant une hausse des postes de charges de 3,75 % et de 1 % par an pour les centres de charges 35 et 36.

On constate qu'aucune de ces variantes n'est optimale et qu'un gros travail devra être fait pour ne pas repartir dans une spirale déficitaire.

Le tableau des investissements présente une planification du Conseil communal pour les années à venir. Y sont incluses toutes les mesures du PA2 à mettre en œuvre entre 2013 et 2018, même si elles ne seront pas réalisées durant cette période. Tous les investissements inscrits dans ce plan devront faire l'objet d'un message au Conseil général dans les prochaines années.

Les intérêts et les amortissements de ces intentions d'investissements pèseront lourdement sur les finances communales au cours des exercices à venir. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour maintenir des finances publiques saines et se laisse toute liberté d'arrêter des priorités. Il vous prie de prendre acte de ce Plan financier."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Le Plan financier est un instrument indispensable pour assurer la bonne gestion des finances de notre Ville. La Commission financière a eu, le 29 novembre 2012, un échange de vues extrêmement ouvert et constructif sur le Plan financier réactualisé avec Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, accompagnée de M. J. Pollet, Chef de service. La Commission a émis un préavis positif sur ce Plan financier en suggérant une mise à jour qui a été intégrée dans la version que nous avons aujourd'hui sous les yeux. De ce Plan financier, nous retiendrons les deux éléments suivants :

1. *Tout d'abord sur la présentation du Plan financier, la Commission avait émis l'année dernière un certain nombre de remarques sur le format et le contenu du document, en souhaitant une simplification et*

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

une harmonisation des contenus, une approche plus analytique et une mise en évidence des principaux messages. Durant l'année écoulée, la Commission a collaboré avec le Service des finances à cette fin, et le résultat est d'excellente qualité: la lecture et la compréhension en sont grandement facilitées. Nous remercions le Service des finances de cette nouvelle version du Plan financier et de l'excellente collaboration que nous avons eue.

2. *Sur le contenu, la Commission s'est particulièrement intéressée, comme l'année dernière, aux valeurs des variables économiques et financières utilisées dans les simulations économiques proposées dans les trois synthèses - optimiste, moyenne et pessimiste - du Plan financier. Ces synthèses donnent un résumé de l'évolution des finances communales à cinq ans. Selon les valeurs utilisées, les résultats financiers de la Ville divergent grandement. Or, comme déjà mentionné lors de l'examen du budget de 2013, il est très difficile à ce stade de savoir comment ces paramètres économiques évolueront durant les cinq prochaines années. Le Plan financier doit être considérée comme une photographie instantanée, prise en novembre 2012, et offrant une vue panoramique. Selon l'évolution des paramètres économiques et financiers, le Conseil communal et le Conseil général ont toujours la possibilité de prendre des décisions afin de redresser la barre ! J'ai bien entendu Mme la Directrice des Finances mentionner que, en fonction des résultats, un gros travail sera fait pour éviter une spirale déficitaire.*

Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du Plan financier 2013-2017, tel que présenté dans le document de novembre 2012 par le Conseil communal."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

- "- *Déficits cumulés de 22 millions de francs en quatre ans, version optimiste;*
- *Déficits cumulés de 27 millions de francs en quatre ans, version moyenne;*
- *Déficits cumulés de 35 millions de francs en quatre ans, version pessimiste.*

Le tout, sans aucune proposition de redressement ! Ah si, pardon ! il y a le miracle du site de Cardinal. Alors hâtons-nous de faire le pèlerinage de Bourguillon pour qu'il se réalise !

Le groupe UDC pourrait se faciliter la vie en reprenant mot pour mot ses précédents rapports, en concluant cependant que le développement de la situation financière de la Ville est encore pire que ce que nous avons prévu. On peut dès lors se demander pourquoi des professionnels en charge d'une collectivité en arrivent à une débâcle pareille, alors que de simples amateurs vous l'avaient mis noir sur blanc il y a une législature de cela déjà ? Quelques rappels :

1. *A plus d'une reprise, nous avons relevé les risques présentés par la courbe apathique de la croissance de la fiscalité des personnes physiques en demandant qu'une analyse soit faite à ce sujet. Nous attendons toujours.*

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

2. *A de nombreuses reprises, nous avons attiré votre attention sur le fait que la cadence des entrées fiscales provenant des entreprises et des personnes morales était anormalement élevée et que la prudence était de rigueur. Tout principe de gestion prudente veut que l'on économise lorsque tout va bien. Vous n'avez pas appliqué ce principe. Si vous avez réduit les dettes comme vous le répétez, cela est pratiquement exclusivement le résultat de vente de biens.*
3. *Rappelons que toutes ces dernières années, les bouclements des comptes auraient été sans exception déficitaires sans des apports extraordinaires, notamment les bénéfices réalisés par Châtillon que l'on peut estimer à environ une dizaine de millions de francs, intégrés dans les comptes de la Ville depuis 1999, mais qui ne sont plus disponibles à cet effet désormais.*
4. *Combien de fois n'avons-nous pas demandé qu'une liste des priorités soit fixée comprenant également la problématique de la Caisse de prévoyance ? Par le truchement de la Commission financière de l'époque que nul n'aurait pu accuser d'être une chambre d'enregistrement des décisions de l'Exécutif, nous avons même proposé une table ronde non pas pour nous mêler de vos affaires mais pour des échanges devant conduire à une meilleure vue d'un futur qui semblait de plus en plus chargé. Résultat : néant !*
5. *Et la prise en compte des risques financiers découlant de l'assainissement des sites pollués. Inconnu !*
6. *L'an passé déjà, nous avons demandé de tenir compte d'une dégradation de la situation tant dans le domaine de la fiscalité des entreprises que de la progression des entrées fiscales en générale. Mais, selon vos dires, il fallait rester optimiste. Aujourd'hui nous demandons instamment que la projection de l'évolution des entrées fiscales soit complétée de deux tableaux : l'un avec une progression de 1 % et l'autre avec une progression de 0,5 %, dont la réalisation n'est certainement pas utopiste. Et si cette progression devait se limiter à un 0,5 %, la Ville se retrouvera inéluctablement dans la zone des 5 % de dépassement de budget rendant obligatoire une augmentation des impôts. En effet, comment pouvez-vous en toute bonne foi vous fonder exclusivement sur des projections cantonales qui semblent aussi peu fiables que la gestion par ses services de nos grands chantiers. Avant les élections, tout va pour le mieux, les entrées fiscales croissent normalement. Quelques mois plus tard c'est la catastrophe et la croissance plafonne à 0,5 % et ce, jusqu'en 2016 ! Maintenant, tout soudain, c'est le printemps. On en est de nouveau à 3 % et davantage. D'après nos informations, les nouvelles projections extrapolent les retombées de la démographie. Serait-ce que tous les millionnaires de Suisse se réfugient à Fribourg ? Cela n'est pas sérieux. Votre mission n'est pas de vous contenter de 'copier-coller', lorsque cela vous arrange mais de réfléchir et d'analyser.*

En effet, si un Plan financier est un outil d'analyse prévisionnelle devant garantir une certaine sécurité dans le domaine de la planification financière, encore faudrait-il que cette analyse tienne suffisamment compte des données économiques du moment et qu'elle incorpore au moins partiellement les projections économiques qui ont un impact direct sur son évolution.

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

Une fois de plus, vous ne le faites pas. Pas un mot sur le risque énorme et dont une partie au moins se réalisera dans le domaine de la fiscalité des entreprises internationales. Quant à la péréquation intercantonale dont les retombées représentent environ 450 millions de francs pour le Canton, vous ne pouvez ignorer que les baisses des entrées fiscales des cantons riches auront un effet direct sur les moyens disponibles.

7. *Dans un autre domaine mais tout aussi important, combien de fois n'avons-nous pas rappelé que des moyens devaient impérativement être réservés à l'installation et à l'exploitation de systèmes de production d'énergies renouvelables ! Toujours rien et Fribourg se pare du qualificatif de 'Cité de l'énergie' ! A se demander dans quel état sont les villes qui n'en font pas partie ?*

Conclusion

Ainsi, comme nous l'avons déjà relevé dans des rapports précédents, il faut s'attendre à ce que la Commune de Fribourg se trouve placée, dans la présente législature, dans la fort désagréable situation où se concentre une accumulation des dettes et des déficits structurels face à une diminution de la fortune réelle, de la capacité fiscale et de la capacité d'investissement. Exactement la situation qui a conduit, évidemment en plus grand, au borbier européen dans lequel pourtant les gauches réunies souhaitent toujours nous précipiter le plus vite possible ! A ce sujet, nous vous conseillons vivement d'augmenter vos disponibilités financières dans le domaine du social qui subira, à notre avis, ces prochaines années, les retombées négatives de la libre circulation. Ce qui gêne et fâche le groupe UDC, c'est bien que cette situation n'est en rien une surprise...

Si vos spéculations optimistes ne se réalisent pas, vous n'aurez aucune excuse. En tant que responsables d'une gestion publique, il vous incombe de garantir au mieux une situation financière équilibrée, alors que tout autour de nous les exemples sont criant du résultat de gestion irrespectueuse du critère principal d'une bonne maîtrise des deniers publics : on ne dépense que ce que l'on gagne. Du reste, vous le savez, la loi exige des comptes équilibrés dans le budget !

Si vous échouez, votre manque de prévision et de respect de l'esprit d'une gestion responsable fera de vous non seulement le premier gouvernement de gauche mais surtout le premier gouvernement de la Ville de Fribourg qui aura le triste privilège d'avoir conduit cette Ville dans une situation financière qui risque d'être la plus mauvaise de toutes les communes du Canton, tant au plan de l'endettement qu'au plan de la solidité financière.

Inutile ensuite d'imaginer attirer de nouveau venus représentant une certaine capacité fiscale. Ils ne pourront qu'être effrayés par une situation aussi déplorable !

En outre, nous attendions des deux derniers représentants de partis se déclarant bourgeois, non seulement qu'ils poussent le Conseil communal à définir une voie de sortie de cette misère mais qu'ils ne se contentent pas d'une avenue à sens unique dans la direction de l'endettement !

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

Gouverner c'est prévoir. C'est hier déjà que les réflexions sur la manière d'agir préventivement face à une situation qui se dégrade rapidement auraient dû se développer. Si le scénario négatif que nous jugeons comme le plus probable se concrétise, le Conseil communal ne pourra en aucun cas déclarer sa surprise et, une fois de plus, qu'il ne compte pas sur notre compréhension, lorsque des besoins impératifs feront envisager des augmentations d'impôts.

Et puis, une dernière chose, le groupe UDC souhaite vivement avoir tort sinon, pauvre cité !

Le groupe UDC remercie toutes celles et tous ceux qui ont établi ce document."

Rapport du groupe socialiste

Mme Adeline Jungo (PS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe socialiste a pris connaissance du Plan financier actualisé 2013-2017. Il constate que ce document témoigne du souci d'une analyse prévisionnelle la plus réaliste, et ce selon une prévision plus ou moins optimiste.

Nous relevons que même dans la synthèse la plus optimiste, qui prévoit une évolution des budgets avec une croissance de 3 % des revenus des impôts, les projections pour les quatre prochaines années demeurent malheureusement déficitaires. Ces prévisions sont inquiétantes, puisque tous les moyens structurels connus ont d'ores et déjà été épuisés. De plus, la marge de manœuvre de la Ville très sommaire s'amenuise en fonction de l'évolution des charges liées.

Cependant, malgré le contenu de ce document quelque peu sombre, nous saluons la clarté de sa structure. En effet, la tenue du document offre une bonne lisibilité et une excellente compréhension. Nous remercions ses auteurs de l'avoir ainsi amélioré et d'avoir tenu compte des observations émises l'an passé.

Le groupe socialiste prend acte du Plan financier actualisé dans sa version de novembre 2012."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe libéral-radical a pris connaissance du Plan financier 2013-2017 et se montre préoccupé de l'évolution des finances de notre Commune, telle qu'elle apparaît dans ce document. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une planification à moyen terme. Celle-ci est donc fondée sur des éléments donnés à un certain moment. Il n'empêche, malgré tout, malgré les impondérables qui existent, que le résultat nous laisse songeurs.

L'évolution des finances communales nécessite que le Conseil communal prenne des dispositions afin de corriger cette évolution. Les scénarios développés dans le document sont justement très défavorables, puisque dans l'hypothèse qualifiée d'"optimiste" dans le plan et que moi je qualifierais de moins catastrophique, le déficit cumulé est de 22 millions de francs. Dans l'hypothèse "pessimiste" que j'appellerais moi "abyssale", le déficit cumulé atteint 35 millions de francs. Ces scénarios n'intè-

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

grent pas l'assainissement de la décharge de la Pilla, ce qui nous conduirait probablement au trou noir !

Dans sa conclusion, le Conseil communal nous présente une série de mesures visant à améliorer, à consolider les finances communales. Ces mesures sont celles qui apparaissent d'année en année dans ce document et qui nous semblent pour certaines très générales. Concrètement, de quelle manière le Conseil communal s'y prendra-t-il pour appliquer les mesures qu'il propose ? Comment entend-il maintenir et développer l'attractivité économique de la ville ? Comment recherchera-t-il rapidement les solutions permettant à terme d'atteindre de nouveau l'équilibre financier au budget et aux comptes ?

Notre groupe souhaitant néanmoins demeurer constructif propose à l'Exécutif peut-être d'ajouter dans ces mesures, l'accélération des projets immobiliers existant en ville, ce qui permettrait l'arrivée de nouveaux contribuables dans notre cité. Nous pensons notamment à Torry-Est et à Montrevers – où il faudrait peut-être développer le PAD -. Par ailleurs, l'annonce du départ probable des TPF de Chandolan devrait probablement permettre le développement d'un programme de construction sur la parcelle ainsi libérée. Il ne s'agit que de quelques pistes, mais qui pourraient peut-être combler à quelque part le trou devant lequel nous nous trouvons.

Notre groupe prend acte du Plan financier tel qu'il est présenté."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Sur la forme du Plan financier, le groupe DC/VL se joint à la Commission financière pour saluer les modifications apportées au document qui est beaucoup plus clair. Nous remercions la Direction des Finances d'avoir complété le rapport des graphiques que nous avons souhaités. Nous avons également suggérer l'établissement d'un plan de financement sur quatre ans, permettant d'évaluer l'évolution de l'endettement et des besoins de trésorerie au regard des investissements et des déficits annoncés pour la période.

Sur le fond, ce Plan financier traduit la même absence de proactivité et d'initiative que le budget 2013. Devant une situation qui s'annonce difficile et qui exigera de la rigueur, une vision et surtout de l'allant de la part de l'Exécutif de notre ville, en termes d'attractivité pour les ménages et les entreprises ainsi qu'une volonté de fusion entre communes, qui permettra de faire face aux investissements futurs, notamment en terme d'accueil extrascolaire.

Nous saluons ici l'intervention dans la presse de M. le Syndic sur la nécessaire fusion. Nous avons besoins de plus de ces interventions.

Au-delà des propositions de hausses des recettes fiscales, qui ont été présentées hier par notre groupe, par l'élargissement de l'assiette, c'est-à-dire du nombre des assujettis, pour rendre notre ville attractive fiscalement, Mme D. Jordan Perrin qui nous a sollicités en matière de propositions, nous donne l'occasion rêvée de partager avec elle nos idées pour une cité plus attractive au-delà du développement nécessaire des accueils extrascolaires.

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

Une cité propre où la sécurité de tous est garantie et en particulier de nos enfants. Une ville où il fait bon vivre grâce à des animations culturelles de rue et une vie des quartiers. Une circulation sereine et fluide grâce à un plan de circulation pensé au niveau de l'agglomération et du canton et pas uniquement au niveau de la ville. Des zones piétonnes créées grâce à des parkings importants, pratiques, propres et sécurisés en centre-ville. Un pont de Zaehringen ouvert en dehors du trafic des pendulaires. Des facilités pour les commerces de proximité qui deviendront accueillants, et florissants, et pourquoi pas – rêvons le – ouverts jusqu'à 19.00 heures. Des loyers qui doivent rester attractifs grâce à une politique intelligente de construction de logements et à des facilités fiscales d'accès à la propriété. Des crèches plus nombreuses et des 'tables de midi' plus importantes. Une fusion entre communes qui doit être désirée et surtout partagée par la population.

Encore une fois, cela ne peut être atteint que par un travail de l'ensemble de la classe politique, car ni le centre, ni la droite, ni la gauche n'ont le monopole des bonnes idées, du bon sens et de l'intelligence."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie les divers intervenants au sujet de ce Plan financier.

"Je prends note de toutes les remarques et appréciations émises.

A M. P. Marchioni, je rappellerai que les projections de l'Etat sont réalistes en fonction de sa situation financière. Comme je l'ai déjà dit la dernière fois, pour ses propres prévisions, la Ville de Fribourg est liée par ces projections du fait de tous les liens structurels existant dans la législation cantonale sur les impôts. Nous ne pouvons pas déroger à ces projections. Ainsi, les projections cantonales de juillet 2012 d'une croissance moyenne de 0,5 % par an – soit une réduction drastique du taux de progression – prenaient en considération les baisses fiscales annoncées et proposées par le Grand Conseil en 2011 déjà. Ces réductions de la fiscalité ont été gelées par le Conseil d'Etat. Dès l'instant, où ces baisses fiscales qui auraient lourdement plombé les recettes de l'Etat sont suspendues, la progression du produit de l'impôt est devenue nettement plus positive. J'ajouterai que ce taux de croissance de 0,5 % était calculé sur la totalité des recettes de l'Etat. Il faut savoir que la part des recettes autres que celles de l'impôt constitue la grande majorité des produits du Canton. Je pense notamment aux rentrées liées à la péréquation intercantonale. Les recettes proprement fiscales ne représentent que 35 % du total des recettes de l'Etat. Je l'ai déjà relevé lors de l'examen du budget.

Merci au groupe socialiste de son soutien à cette planification financière. Nous partageons son inquiétude quant à cette situation prévisionnelle. Nous comptons sur le soutien de tous les partis pour parvenir à redresser cette situation et pour revenir en 2014 avec une nouvelle planification qui aura déjà permis de trouver des améliorations.

Bien sûr, l'assainissement de la décharge de la Pila n'est pas inscrit, comme l'a remarqué la représentante du groupe libéral-radical, dans ce Plan financier. Si nous avons inscrit cet assainissement dans ce programme nous n'aurions ni 20 millions, ni 30 millions de francs de déficit, mais 300 millions de francs ! Au bout d'un moment, il faut savoir garder la tête froide parce que les chiffres avancés dans un dossier de ce type sont à ce point astronomiques qu'il est permis de se demander s'ils sont vrai-

Séance du 18 décembre 2012

Réactualisation du Plan financier 2013-2017 (suite)

ment justes. La Commune a d'ores et déjà débloqué des fonds pour financer conjointement avec l'Etat les travaux préparatoires de cet assainissement. Nous travaillons avec l'Etat de manière très serrée pour obtenir des chiffres et des analyses réalistes et non pas des expertises fantaisistes qui reviennent à vouloir finalement vider l'entier de la Sarine sous prétexte d'assainir la décharge de la Pila. Sur ce point, il me semble qu'il y a encore un gros travail à réaliser. Je peux ajouter qu'une contre-expertise menée par une société française a d'ores et déjà permis de réduire de près de moitié le montant avancé. Comme je l'ai déjà relevé, il n'est absolument pas crédible, en tout cas pour la Ville de Fribourg, d'inscrire dans son Plan financier de telles sommes. En effet, avec un pareil déficit, la Commune de Fribourg serait de toute façon sous tutelle.

Nous sommes tous d'accord avec toutes les bonnes idées de M. A. Sacerdoti, mais je me dois de lui rappeler que tout cela coûte et qu'il faut disposer des rentrées fiscales nécessaires."

Mme Dominique Jordan Perrin, remercie les deux groupes qui ont présenté des propositions. Il est toujours bien d'avoir des propositions concrètes pour améliorer l'attractivité de Fribourg ou pour partager sa vision de Fribourg "ville idéale", comme on vient de l'entendre. Comme Mme la Directrice des Finances, je remarque qu'il y a toujours dans l'autre plateau de la balance la question des rentrées fiscales.

"Je pense aussi que les investissements que nous venons de décider vont dans cette voie. Il est essentiel que ces idées soient traitées au sein de la Commission financière, si l'on veut que cette dernière ne soit pas une chambre d'enregistrement, mais un forum où des têtes intelligentes réfléchissent et aident le Conseil communal à aller de l'avant dans la bonne direction."

Le Conseil général prend ainsi acte du Plan financier actualisé 2013 – 2017.

ooo

11. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 28'000 francs pour la réparation d'une lisseuse à glace

Rapport de la Commission financière

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"La Commission financière a accepté à l'unanimité cette dépense imprévisible et urgente."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, s'exprime comme suit :

"Cet objet présente toutes les caractéristiques d'une dépense imprévisible et urgente. Il est à la fois imprévisible, puisqu'il s'agit

Séance du 18 décembre 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 28'000 francs pour la réparation d'une lisseuse à glace (suite)

d'une panne relativement grave qu'a connue la lisseuse à glace durant l'été 2012. Ce dossier est aussi urgent dans la mesure où la réparation de cet engin était indispensable pour pouvoir assurer l'utilisation de la patinoire dès la réouverture à la fin du mois d'août et pour la suite de la saison."

Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC a pris connaissance avec quelques réserves de la dépense imprévisible et urgente de 28'000 francs pour la réparation de la lisseuse à glace. Notre groupe se demande s'il y a eu erreur de manipulation ou intervention maladroite, voire intentionnelle de tiers par rapport au dommage causé. S'il y a des responsabilités éventuelles, a-t-on pris toutes les dispositions pour en trouver les auteurs ? D'autre part, vu la relative jeunesse de cette machine, nous nous demandons aussi pour quelles raisons l'entreprise Züko AG ne prend pas à sa charge au moins l'entier des vérifications et des travaux de remise en état. Nous sommes dans l'inconnue quant à la durée de la garantie. Toutefois, cette machine a été achetée il y a quatre ans. Vu son prix, nous nous demandons si cette garantie n'était pas encore en vigueur au moment de la panne."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond comme suit :

"Nous nous sommes aussi interrogés pour savoir si cette panne était le résultat d'une intervention maladroite ou d'un problème causé par le personnel. Ce n'est manifestement pas le cas. Quant à la garantie, nous avons évidemment aussi vérifié si l'engin était encore sous garantie. Malheureusement, nous nous sommes retrouvés dans la situation tout à fait désagréable, que certainement tous parmi nous avons connue, à savoir qu'on acquiert un appareil avec deux ans de garantie et qu'il tombe en panne au bout de 26 mois. Nous n'avons donc pas eu d'autre solution que passer par cette procédure de la dépense imprévisible et urgente. Nous avons malgré tout exercé une certaine pression sur la maison Züko AG pour qu'elle nous consente un prix nettement inférieur à celui qu'elle aurait facturé dans un contexte différent."

Vote

Le Conseil général approuve par 62 voix, sans opposition, mais 3 abstentions, la dépense imprévisible et urgente de 28'000 francs pour la réparation de la lisseuse à glace de la patinoire de Saint-Léonard, dépense qui figurera sous la rubrique 913.315.00 "Entretien d'objets mobiliers" du compte de fonctionnement 2012 du service des Sports.

000

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 10 cosignataires lui demandant d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 22 de Mme E. Kleisli et de 10 cosignataires lui demandant d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique."

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 10 cosignataires lui demandant d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique (suite)

Réponse du Conseil communal

Considérant les réponses données aux questions et postulats récents relatifs au recyclage du plastique, le Conseil communal se borne à répondre au présent postulat en reprenant leurs conclusions.

La Suisse ne dispose pas à l'heure actuelle d'entreprise capable de valoriser les déchets plastiques mélangés des ménages. La Confédération demande donc aux communes de renoncer à la collecte séparée du plastique. Les plastiques non PET collectés en ville de Fribourg sont actuellement incinérés à la SAIDEF. Les autorités communales sont en cours de réflexion quant au maintien ou à la suppression de cette collecte, qui ne satisfait pas au principe du pollueur payeur. Le délai de cette réflexion est fonction de l'ouverture potentielle d'une filière de valorisation du plastique non PET ces prochains mois. Dès lors, l'information et la communication se rapportant à la collecte des plastiques seront adaptées suivant les conclusions de la réflexion des autorités. Il est relevé que l'information sur la collecte des déchets est actualisée tous les trois ans et que la prochaine campagne coïncide avec la fin de l'année 2013."

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit, au nom de son groupe :

"Je ne suis pas entièrement satisfaite. Il existe aujourd'hui une solution appliquée dans le canton de Zoug, mais je pense que le tri fribourgeois ne répondrait pas aux critères de qualité exigés par cette entreprise zougnoise. Nous espérons la mise en place d'une solution au niveau fédéral. Dans cette attente, force nous est de constater que des tonnes de déchets échappent à la taxe poubelle et sont incinérés. Cette situation crée une inégalité de traitement entre les habitants des différents quartiers de Fribourg. Il est vraiment urgent de trouver une solution pour éviter que cette situation ne perdure. Merci de votre réponse."

Le postulat n° 22 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 27 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime comme suit :

"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 26 de M. A. Sacerdoti, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 27 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre.

Réponse du Conseil communal

Le postulat porte sur la mise en place d'un système de régulation lumineuse pour le passage piéton situé devant l'entrée principale de Fribourg Centre afin de garantir la sécurité des piétons.

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 26 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 27 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre (suite)

D'un point de vue historique, avant la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, le 12 juillet 2010, le passage piéton précité bénéficiait d'un système de régulation lumineuse. Lors de la mise en place de cette mesure, il a été décidé de supprimer la régulation au niveau de cette traversée piétonne afin d'offrir plus de souplesse et de liberté aux piétons. Des raccordements techniques ont toutefois été maintenus afin de permettre une réinstallation qui pouvait s'avérer indiquée après l'évaluation des mesures.

Un an après la mise en place de ce sens unique, le Conseil communal a réalisé une expertise pour vérifier si les objectifs fixés étaient atteints. Suite à cela, il a admis la remise en place des feux piétons aux heures de pointes.

Cette mesure a été mise en service le 16 août 2012. Cette décision va donc dans le sens de la demande de M. A. Sacerdoti, qui est par conséquent devenue sans objet."

M. Alexandre Sacerdoti (DV/VL) est très satisfait de cette réponse à double titres. "Un homme politique est grand, quand il reconnaît qu'il s'est trompé."

Le postulat n° 26 est ainsi liquidé.

000

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 27 de Mme E. Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond. L'étude des mesures concernerait les itinéraires piétons et cyclistes au droit du carrefour de Richemond (avenue du Midi – rue Louis-d'Affry – avenue Beauregard – passage sous la gare), de manière à garantir des continuités 'raisonnables' et sûres pour ces usagers, ainsi que des temps d'attente limités au niveau des traversées piétonnes. Il est en particulier demandé d'examiner les liaisons suivantes :

- *'trottoir ouest avenue du Midi' ↔ 'trottoir ouest rue Louis-d'Affry' (trois traversées);*
- *'trottoir passage sous la gare' → 'trottoir ouest rue Louis-d'Affry' (espace d'attente insuffisant);*
- *conflits cyclistes et bus sur les itinéraires 'passage sous la gare' → 'rue Louis-d'Affry' et 'passage sous la gare' → 'avenue Beauregard'.*

Réponse du Conseil communal

1. Diagnostic de la situation actuelle (détail en annexe 1)

Le carrefour incriminé présente des enjeux importants pour les différents modes de transport :

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

- *transports individuels : les chiffres montrent une fréquentation continue du carrefour durant la journée avec des maxima en fin d'après-midi. S'agissant d'un carrefour d'axes structurants, tous les mouvements sont fortement chargés et la limite de capacité du carrefour est atteinte à l'heure de pointe du soir.*
- *transports collectifs : le carrefour est emprunté par plusieurs lignes urbaines structurantes sur l'axe passage de la gare ↔ avenue Beauregard et sur l'axe passage de la gare ↔ avenue du Midi. Malgré la densité du trafic dans le secteur et l'importance du carrefour pour les transports publics (convergence de trois lignes, accès et sortie du pôle de la gare), les bus ne bénéficient quasiment pas d'aménagements en site propre dans le secteur, à l'exception du passage sous la gare et d'une bande bus de 15 mètres au débouché de l'avenue Beauregard.*
- *modes doux : une forte utilisation par les piétons de l'axe passage sous la gare ↔ avenue Beauregard est notée. Ce flux de piéton rencontre un problème de franchissement au niveau de la rue Louis-d'Affry. Lorsque les piétons qui arrivent depuis la gare attendent la priorité devant le feu, ils n'ont qu'un espace très réduit à disposition, insuffisant en cas de forte affluence et / ou en présence de poussettes par exemple. La continuité des itinéraires piétons est également problématique sur certains axes. Il n'y a par exemple pas de franchissement de l'avenue Beauregard au niveau du carrefour.*
- *Au niveau des vélos, il n'y a pas de piste cyclable hormis au niveau du passage sous la gare et au bas de l'avenue Beauregard. La faible largeur des voies de présélection rend souvent délicate la possibilité de remonter les files de voitures. Enfin, les vélos empruntant l'itinéraire passage de la gare -> avenue du Midi peuvent se trouver en situation de conflit avec les bus sur l'itinéraire passage de la gare -> avenue Beauregard (feu vert simultané).*
- *Régulation de trafic : les flux piétonniers, des cycles et des transports collectifs sont pris en compte par l'installation lumineuse en place. Les transports collectifs bénéficient de priorités.*

2. Objectifs généraux à moyen terme

A moyen terme, le PA2 définit les fonctions suivantes pour les différents axes du carrefour Beauregard :

- *pour les transports collectifs, il est nécessaire de favoriser les mouvements des bus depuis ou vers la gare.*
- *il s'agit d'axes importants du point de vue du réseau des modes doux. Il faut donc garantir des continuités optimales entre les différentes parties du carrefour, avec idéalement des bandes cyclables, des espaces suffisamment larges pour les piétons, une continuité dans les itinéraires et une séparation des espaces vélo-bus.*
- *pour le transport individuel enfin, il faut respecter la hiérarchie du réseau structurant qui comprend l'avenue du Midi, la rue Louis-d'Affry et l'avenue Beauregard, ce qui implique qu'il faut depuis*

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

chacun de ces axes pouvoir bifurquer sur les deux autres (nécessité de maintenir tous les mouvements).

3. Aménagements envisageables (détail en annexe 2)

3.1. *Création d'un carrefour giratoire*

La variante de remplacement des feux par un giratoire nécessite un réaménagement complet du carrefour. Elle permettrait une meilleure intégration urbanistique et une meilleure modération des vitesses, mais limiterait les possibilités d'accorder des priorités aux transports collectifs et engendrerait un allongement des distances à parcourir pour les modes doux. En outre, au vu du coût d'aménagement important d'une telle infrastructure, elle n'est pas intéressante pour cette situation.

3.2. *Réaménagement du carrefour à feux existant*

3.2.1. *Transport individuel*

Conformément aux objectifs, la suppression d'un mouvement de trafic n'est pas envisageable. Les trois axes routiers (hormis le passage sous la gare) font partie du réseau structurant et chacune de ces routes doit pouvoir offrir un accès direct aux deux autres. Il n'y a donc pas d'amélioration possible à ce niveau (un regroupement des voies de présélection sur la rue Louis-d'Affry pourrait techniquement être envisagé mais péjorerait la capacité du carrefour, voir détail en annexe).

3.2.2. *Transports collectifs*

Au niveau des transports collectifs, la marge de manœuvre à disposition a déjà été exploitée. Elle consiste principalement à accorder la priorité aux feux pour les bus qui arrivent dans le carrefour depuis la gare et depuis l'avenue Beauregard.

3.2.3. *Vélos*

Un éventuel élargissement du trottoir semble possible au niveau de l'avenue du Midi, du côté des voies CFF. L'espace supplémentaire ainsi obtenu permettrait d'aménager une bande cyclable sur le trottoir, sur les 200 à 300 mètres précédents le carrefour. Le coût d'un tel aménagement est disproportionné (centaines de milliers de francs) par rapport aux effets attendus, toutefois l'aménagement d'un couloir bus à l'avenue du Midi est envisagé dans une mesure du PA2 de l'Agglo (mesure 11.7) et il semble possible d'étudier la faisabilité d'une piste cyclable en même temps que le reste de la mesure.

D'autres aménagements en faveur des vélos, tels que la mise en place de bandes cyclables sur la rue Louis-d'Affry, nécessiteraient de limiter le nombre de voies de circulation sur cet axe, ce qui n'est pas souhaitable.

3.2.4. *Piétons*

Pour améliorer la traversée de la rue Louis-d'Affry, deux types de mesures sont envisageables :

- *Un agrandissement de la zone d'attente entre le passage de la gare et Louis-d'Affry, possible seulement avec une réduction du nombre de voies sur Louis-d'Affry, et donc non conforme aux objectifs de maintien des capacités routières existantes.*

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

- Une autre alternative pour améliorer cette même traversée est l'aménagement d'un passage souterrain. Ce passage pourrait se faire quelques mètres ou dizaines de mètres en amont du carrefour, sous la rue Louis-d'Affry. Un tel aménagement est cependant limité par la place disponible côté Ouest, la parcelle se trouve sur un domaine privé. Il pourrait néanmoins voir le jour dans le cadre de la mesure 41.9 du PA2 'aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion mobilité douce vers la gare'.

Enfin, l'aménagement d'un passage piéton traversant l'avenue Beauregard serait possible, mais nécessiterait une réduction de la longueur de la triple présélection existante sur l'avenue Beauregard, qui est déjà très courte. Il faudrait dès lors réduire le nombre de présélections et supprimer celle dédiée au bus. Ainsi, l'aménagement d'une telle traversée n'est pas recommandé.

4. Conclusions de l'expertise

Globalement et au vu des très fortes contraintes rencontrées, il n'existe pas de solution simple permettant d'améliorer ce carrefour. De plus, chaque amélioration potentielle apporte également un lot de contraintes ou d'inconvénients. Globalement, il faut souligner que ce carrefour est situé à l'intersection de deux axes du réseau structurant et qu'il est déjà aujourd'hui très chargé. Toute mesure conduisant à une diminution de la capacité d'écoulement du trafic routier doit donc être évitée.

L'amélioration de ce carrefour passera donc inévitablement par des mesures de réaménagement lourdes avec des coûts très importants. Concrètement cela pourrait se faire dans le cadre des mesures 11.7 et 41.9 du PA2 ou dans le cadre d'un réaménagement complet de la gare.

Une amélioration indirecte pourrait voir le jour suite à l'amélioration de la capacité des carrefours 'Cardinal' et 'Beaumont', ce qui permettrait d'éviter des refoulements jusqu'à la route Louis-d'Affry et donc des blocages au carrefour Richemond."

Annexe : détail du diagnostic et des mesures proposées

Annexe 1 : détail du diagnostic

De manière détaillée, les enjeux suivants ont été identifiés concernant les différents modes de transport :

- transports individuels :

Les chiffres montrent une fréquentation continue du carrefour durant la journée avec des pics en fin d'après-midi. Les données récentes pour l'heure de point du soir (HPS, 16h à 17h), qui est la plus chargée, indiquent:

- 1390 véhicules par heure sur l'avenue du Midi
- 830 véhicules par heure sur l'avenue Beauregard
- 1360 véhicules par heure sur la rue Louis-d'Affry

Une analyse de la charge du carrefour a été effectuée sur la base des données disponibles. Elle montre une forte sollicitation du carrefour (85-90 % de capacité utilisée à l'heure de pointe du soir), sans pour autant rencontrer de saturation, du moins pour l'échantillon de données qui a été traité. Précisons que les refoulements engendrés par

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

les carrefours 'Cardinal' et 'Beaumont' ne sont pas comptabilisés comme une saturation du carrefour. Les mouvements déterminants contribuant à la charge du carrefour à l'heure de pointe du soir sont les suivants :

- *mouvement de tourner-à-gauche avenue du Midi en direction de l'avenue Beauregard*
- *mouvement tout-droit rue Louis-d'Affry en direction de l'avenue du Midi*
- *mouvement de tourner-à-gauche avenue Beauregard en direction de la rue Louis-d'Affry*

Ces données sont issues de comptages datant de 2011, soit après l'introduction du sens unique de la gare. Il n'y a par contre pas de données de comptage directionnel récentes, les dernières données de ce type datant de 2002, soit bien avant la mise en place du sens unique. Les mouvements directionnels ont donc été estimés sur la base des charges connues sur les différents axes.

- *transports collectifs :*

Le carrefour est emprunté par plusieurs lignes urbaines structurantes :

- *sur l'axe passage de la gare ↔ avenue Beauregard : lignes urbaines 2 (8 bus par heure et par sens en journée) et 6 (4 bus par heure et par sens en journée), lignes régionales 338, 339 et 340;*
- *sur l'axe passage de la gare ↔ avenue du Midi : ligne urbaine 5 (8 bus par heure et par sens en journée) et ligne régionale 336.*

En termes d'aménagements, le passage sous la gare est constitué d'une voie dans chaque sens réservée aux transports collectifs, aux cycles et aux taxis. Sur les deux autres branches du carrefour empruntées par les transports collectifs, aucune voie n'est réservée pour les bus en raison des espaces réduits à disposition, à l'exception d'une bande d'une longueur d'environ 15 mètres au débouché de l'avenue Beauregard. Ainsi, malgré la densité du trafic dans le secteur et l'importance du carrefour pour les transports publics (convergence de trois lignes, accès et sortie du pôle de la gare), les bus ne bénéficient quasiment pas d'aménagements en site propre dans le secteur, seule une régulation permet d'accorder la priorité aux transports collectifs.

- *modes doux :*

Il n'y a pour l'instant aucune information disponible quand aux nombres de piétons et cyclistes utilisant ce carrefour, mais on peut constater sur le terrain une forte fréquentation, notamment des piétons qui suivent l'axe passage sous la gare ↔ avenue Beauregard. Ce flux de piétons rencontre un problème de franchissement au niveau de la rue Louis-d'Affry. Lorsque les piétons qui arrivent depuis la gare attendent la priorité devant le feu, ils n'ont qu'un espace très réduit à disposition, insuffisant en cas de forte affluence et / ou en présence de poussettes par exemple. L'aire d'attente est également très exposée au trafic qui se dirige vers la rue Louis-d'Affry.

La continuité des itinéraires piétons est également problématique sur certains axes. Il n'y a par exemple pas de franchissement de l'avenue Beauregard au niveau du carrefour, ce qui rallonge l'itinéraire des piétons qui suivent un itinéraire avenue du Midi ↔ rue Louis-d'Affry par le côté ouest du carrefour.

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

Au niveau des vélos, il n'y a pas de bande cyclable hormis au niveau du passage sous la gare et au bas de l'avenue Beauregard. La faible largeur des voies de présélection rend souvent délicate la possibilité de remonter les files de voitures. Enfin, les vélos empruntant l'itinéraire passage de la gare -> avenue du Midi pouvaient se trouver en situation de conflit avec les bus sur l'itinéraire passage de la gare -> avenue Beauregard (feu vert simultané). Une signalisation lumineuse adéquate est toutefois maintenant en place.

Annexe 2 : détail des mesures d'aménagement étudiées

Eléments fixes

Si l'on considère que l'axe rue Louis-d'Affry ↔ Carrefour Richemond ↔ avenue du Midi suit une trajectoire nord-sud, on peut diviser la zone du carrefour en deux parties 'est' de l'axe et 'ouest' de l'axe.

La partie 'ouest' de l'axe est bordée par des bâtiments privés qui ne laissent pas beaucoup de marges de manœuvre pour un éventuel réaménagement de la zone (un espace ouvert se trouve cependant à l'angle nord-ouest du carrefour mais est aussi situé sur une parcelle privée). La partie 'est' longe les voies CFF. A ce niveau il semble exister une marge de manœuvre pour agrandir la voie publique, en particulier sur le tronçon qui longe l'avenue du Midi, puisqu'un talus assez large et une haie séparent les voies du trottoir à cet endroit. Cet espace héberge également des potences de lignes CFF. L'expérience a déjà montré par le passé qu'il était très difficile et très onéreux de déplacer de telles structures. Une discussion préalable avec les CFF semble nécessaire si l'on veut approfondir ce point. Cependant, même en conservant les potences à leur emplacement actuel, un gain d'espace semble possible.

Création d'un carrefour giratoire

La variante de remplacement des feux par un giratoire nécessite un réaménagement complet du carrefour.

Avantages

- *Une meilleure intégration urbanistique.*
- *Une meilleure modération de la vitesse.*
- *Un écoulement plus fluide du trafic en cas de faible ou moyenne charge.*
- *Un trafic moins saccadé qu'avec un carrefour à feux, avec moins de phases de brusques accélérations / décélérations.*
- *Des frais de fonctionnement très faibles voir inexistant.*

Désavantages

- *Aucune possibilité d'accorder des priorités aux bus.*
- *La géométrie du site n'est pas idéale, puisque la route menant au passage sous la gare débouche dans le carrefour presque parallèlement à la rue Louis-d'Affry. Le site est également en pente du côté du début de l'avenue Beauregard.*

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

- *Les passages piétons traversant le carrefour doivent contourner le giratoire. En fonction du diamètre de celui-ci, les itinéraires piétons peuvent être rallongés. Les passages piétons aux entrées-sorties du giratoire pourraient aussi nuire à sa capacité sur les mouvements fortement sollicités par les piétons.*
- *Des frais d'aménagements importants.*

En raison de l'impossibilité de favoriser les transports collectifs, de l'allongement des cheminements piétons et du coût de mise en œuvre d'une telle variante, elle n'est pas retenue.

Réaménagement du carrefour à feux existant

Transport individuel

Conformément aux objectifs, la suppression d'un mouvement de trafic n'est pas envisageable. Les trois axes routiers (hormis le passage sous la gare) font partie du réseau structurant et chacune de ces routes doit pouvoir offrir un accès direct aux deux autres. Il n'y a donc pas d'amélioration possible à ce niveau.

En analysant les phases des feux, on constate par contre qu'il serait techniquement possible de regrouper les présélections présentes sur la rue Louis-d'Affry (tout-droit et tourner-à-droite) en ne péjorant que faiblement le fonctionnement du carrefour. Cette option permettrait de dégager de l'espace en vue d'améliorer le fonctionnement des autres modes de transport (ex : bandes cyclables). Cependant cette mesure aurait pour conséquence de prolonger la colonne de refoulement vers le giratoire de Tivoli. Elle ne peut donc être envisagée qu'en accompagnement d'une amélioration du niveau de service de l'axe Affry-Midi-Glâne (amélioration de la capacité des carrefours de Beaumont et Cardinal).

Les deux présélections de l'avenue du Midi ne peuvent quant à elles pas être regroupées sans nuire à la capacité du carrefour (mouvement de tourner-à-gauche vers Beauregard déterminant). La double présélection de l'avenue Beauregard (avec voie de bus supplémentaire au milieu) ne peut non plus être réduite sans nuire fortement au fonctionnement global du carrefour.

Transports collectifs

Au niveau des transports collectifs, la marge de manœuvre à disposition a déjà été exploitée. Elle consiste principalement à accorder la priorité aux feux pour les bus qui arrivent dans le carrefour depuis la gare et depuis l'avenue Beauregard.

Vélos

Comme mentionné au chapitre 5, un éventuel élargissement du trottoir semble possible au niveau de l'avenue du Midi, du côté des voies CFF. L'espace supplémentaire ainsi obtenu permettrait d'aménager une bande cyclable sur le trottoir, sur les 200 à 300 mètres précédents le carrefour. Cette bande cyclable sur trottoir pourrait déboucher dans le carrefour, au niveau de la hachure (abaissement nécessaire du trottoir à cet endroit), avec un cédez-le-passage en faveur des bus pour les vélos circulant vers la gare, respectivement un feu dédié pour les vélos voulant bifurquer sur l'avenue Beauregard ou continuer sur la rue Louis-d'Affry. Le vert 'vélo' pourra être donné en même temps que le vert 'voitures' du tourner-à-gauche avenue du Midi -> Beauregard et ne nuira donc pas à la capacité du

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

carrefour. Il faut toutefois préciser que le PA2 prévoit non pas une bande cyclable à cet endroit mais l'aménagement d'un couloir bus (mesure 11.7).

Au niveau de la rue Louis-d'Affry, le regroupement des deux présélections permettrait d'ajouter des bandes cyclables des deux côtés de la route (sauf en amorce de la rue Louis-d'Affry, où l'espace gagné serait utilisé pour les piétons).

Une adaptation du feu pour les vélos en provenance du passage sous la gare peut être envisagée. Pour rappel, le problème se situe entre les vélos qui partent de cet endroit pour aller vers l'avenue du Midi et les bus qui montent vers l'avenue Beauregard. Les vélos sont positionnés à la droite des bus dans le carrefour et se font donc couper la route par les bus. On pourrait résoudre le problème en décalant le moment où le feu vélo passe au vert par rapport au feu des bus (demande vélo n'intervenant pas à chaque cycle de feu). Une étude plus détaillée devrait être faite pour mesurer l'impact de cette mesure sur le fonctionnement du carrefour.

Piétons

Le regroupement des présélections sur la rue Louis-d'Affry permettrait de gagner de l'espace pour les vélos mais aussi pour les piétons. On pourrait ainsi agrandir l'aire d'attente utilisée par les piétons désirant traverser la rue Louis-d'Affry. Un îlot (borne) pourrait être aménagé pour sécuriser cette aire d'attente très exposée au trafic se dirigeant vers la rue Louis-d'Affry. Il faudra toutefois veiller à ce que cet aménagement ne représente pas une chicane pour ce même trafic, en particulier pour les poids lourds arrivant depuis l'avenue Beauregard. La marge de manœuvre est donc limitée.

Une autre alternative pour améliorer cette même traversée est l'aménagement d'un passage souterrain. Ce passage pourrait se faire quelques mètres ou dizaines de mètres en amont du carrefour, sous la rue Louis-d'Affry. Du côté du passage sous la gare, on bénéficierait ainsi de la pente existante pour être directement à niveau. L'aménagement du côté ouest de la rue est plus problématique puisqu'il n'y a pas beaucoup de place disponible et que cet espace se trouve sur domaine privé. En cas d'aménagement d'une telle variante, on devrait aussi considérer la faisabilité et les contraintes liées au percement de la galerie (infrastructures existantes sous la chaussée). Ce projet devrait faire l'objet d'une étude plus détaillée dans le cadre de la mesure 41.9 du PA2 qui consiste à améliorer les connexions 'mobilité douce' dans le pourtour de la gare.

Enfin, l'analyse des phases de feux montre qu'il est possible en termes de capacité d'aménager un passage piéton traversant l'avenue Beauregard sans nuire à la capacité du carrefour (vert donné en même temps que le mouvement déterminant tout-droit Louis-d'Affry -> Midi). Cependant, la possibilité de supprimer la présélection de tourner-à-droite sur la rue Louis-d'Affry, évoquée ci-avant, créerait un conflit avec ce mouvement, qui serait donné en même temps que le tout-droit et donc que la traversée piétonne. Si la charge de trafic en tourner-à-droite s'avère faible, ce conflit pourrait être géré par un orange clignotant pour les usagers tournant à droite. D'autre part, cette traversée piétonne nécessiterait une réduction de la longueur de la triple présélection existante sur l'avenue Beauregard, qui est déjà très courte. Il faudrait dès lors réduire le nombre de présélections et supprimer celle dédiée au bus. Ainsi, au vu des contraintes liées à sa réalisation, l'aménagement de ce passage devrait être précédé d'une analyse des flux des piétons potentiels pour valider sa pertinence.

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

Synthèse des mesures proposées

Globalement et au vu des différentes contraintes rencontrées, il n'existe pas de solution simple permettant d'améliorer ce carrefour. De plus, chaque amélioration potentielle comporte un lot de contraintes ou d'inconvénients. On peut résumer ainsi les principales mesures envisageables et leurs effets :

Mesure proposée	Avantages	Désavantages / Inconvénients
Aménagement d'une piste cyclable sur trottoir le long de l'avenue du Midi	<ul style="list-style-type: none"> + Offre une voie sécurisée pour les cyclistes. + Possibilité de remonter les files d'attente + Plus besoin de se mettre en présélection au milieu du trafic pour bifurquer sur l'avenue Beauregard 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts disproportionnés si l'aménagement n'est pas fait dans le cadre d'une mesure plus globale. - Terrain appartenant aux CFF - Poteaux CFF limitent la largeur disponible
Fusion des deux présélections sur la rue Louis-d'Affry	<ul style="list-style-type: none"> + Offre de la place pour l'aménagement de bandes cyclables + Offre de la place pour l'aménagement d'un espace pour les piétons 	<ul style="list-style-type: none"> - Complique l'aménagement d'un passage piéton sur l'avenue Beauregard - Rallonger la file d'attente sur la rue Louis-d'Affry en cas d'affluence. - Augmente les temps d'attente pour les automobilistes arrivant de la rue Louis-d'Affry et bifurquant sur l'avenue Beauregard
Aménagement d'un passage piéton sur l'avenue Beauregard	<ul style="list-style-type: none"> + Continuité piétonne sur l'axe trottoir ouest avenue du Midi ↔ trottoir ouest rue Louis-d'Affry 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la présélection et donc de la priorisation des bus sur l'avenue Beauregard - Peut poser problème en cas de fusion des présélections sur la rue Louis-d'Affry.
Aménagement d'un passage piéton sous la rue Louis-d'Affry.	<ul style="list-style-type: none"> + Pas d'attente pour les piétons + Itinéraire totalement sécurisé + Moins de coupures du trafic donc amélioration du carrefour 	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité / Faisabilité - Empiètement sur domaine privé - Coûts importants

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond (suite)

Les améliorations à apporter dépendent donc des objectifs considérés comme déterminants et de l'investissement envisageable pour le réaménagement de ce carrefour."

Mme Elena Strozzi (Verts) remercie le Conseil communal de reconnaître l'existence des problèmes qu'elle a énoncés. *"Pour le reste, chacun peut bien imaginer pourquoi je ne suis pas très satisfaite de ce rapport."*

Le postulat n° 27 est ainsi liquidé.

ooo

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien, et de 30 cosignataires lui demandant d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 28 de M. G. Rhally, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier la compatibilité des normes 'société 2000 watts' appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville.

Réponse du conseil communal

Le texte transmis au Conseil communal cite en particulier les objectifs visés par l'Etat de Fribourg afin de réduire de façon drastique la consommation d'énergie, sachant que de 6000 watts (consommation actuelle) il s'agira de descendre à 4000 watts en 2030 puis à 2000 watts en 2100.

Les postulants mettent, à raison, en évidence que si de nouvelles normes peuvent être appliquées aux nouvelles constructions, il n'en sera pas de même pour les édifices protégés de la ville historique.

Ils constatent par conséquent, que les aspects liés à la préservation du patrimoine entrent en conflit avec les normes de gestion rationnelle de l'énergie, en particulier si l'on pense à la difficulté d'isoler les façades en molasse ou d'installer des panneaux solaires ou photovoltaïques sur les toitures du bâti historique.

Sur la base de ce qui précède, les postulants demandent au Conseil communal d'engager une étude pour définir les priorités et de donner aux propriétaires de ces immeubles des solutions concrètes.

Le Conseil communal partage l'appréciation faite par les postulants concernant la qualité exceptionnelle du patrimoine bâti de la ville historique qui nécessite par conséquent des mesures totalement appropriées.

Pour rappel, dans le cadre de la révision du PAL, il est admis d'élaborer une vision stratégique sous la forme d'un plan directeur des énergies. Cet instrument aura pour objectif de définir les enjeux énergétiques propres à la ville de Fribourg, les objectifs y relatifs ainsi que les me-

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien, et de 30 cosignataires lui demandant d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville (suite)

sures à mettre en œuvre pour tendre vers une réduction significative de notre consommation énergétique. L'application du Plan directeur des énergies susmentionné devra bien sûr être respectée.

Il s'agira simultanément, dans le cadre du futur RCU notamment, mais également par le biais de plans directeurs particuliers, de garantir le maintien de la substance de la ville historique, tout en préservant sa représentation par le respect notamment des façades et des toitures.

Concernant les solutions concrètes souhaitées par les requérants, celles-ci devront prendre la forme de mesures architecturales et constructives qui sont non plus du ressort de la collectivité publique, mais bien des propriétaires et de leur mandataire. Le Service d'architecture et l'Inspectorat des constructions de la Ville se tiendront cependant à disposition, en collaboration avec le Service des biens culturels si besoin, pour participer à l'élaboration de ces solutions, sachant la complexité du problème posé."

M. Georges Rhally (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Nous remercions le Conseil Communal de sa réponse et de sa compréhension du problème évoqué, c'est-à-dire de la forte réduction de l'énergie consommée par habitant, exigée à l'horizon de 2030 et de 2100, et son incompatibilité avec le souhait de préserver dans son intégralité le patrimoine bâti de la Vieille Ville de Fribourg.

Le Conseil Communal évoque la révision du PAL, le futur Plan directeur des énergies, ainsi que le futur RCU et les plans directeurs particuliers. Ces textes donneront le cadre pour résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire le problème soulevé.

Pour les solutions concrètes, comment améliorer la déperdition de chaleur des enveloppes des bâtiments, sans y toucher, le Conseil Communal renvoie élégamment la balle dans le camp du particulier, tout en précisant sa disponibilité et, je cite la dernière phrase de sa réponse : 'pour participer à l'élaboration de ces solutions, sachant la complexité du problème posé'.

Je souhaite rappeler - je m'adresse là à tous mes collègues du Conseil général - que la production de chaleur du futur sera une production à distance. La production d'eau chaude par panneaux solaires devra se faire de manière groupée et non individuelle. Ce sera particulièrement vrai dans nos vieux quartiers où des pompes à chaleurs avec sondes thermiques ne sont pratiquement pas réalisables, vu l'exiguïté du parcellaire. Qui dit production de chaleur à distance pour le Bourg, l'Auge ou la Neuveville, doit automatiquement se demander où une telle installation pourrait être édiflée.

Je répète et j'affirme que de telles réflexions ne peuvent pas être simplement renvoyées aux particuliers. Il nous faut un capitaine sur ce bateau. J'invite le Conseil Communal à lancer, sans tarder, la réflexion, que se soit avec ses propres collaborateurs ou sous l'égide de Frigaz, des Services industriels ou du Groupe E.

Enfin, je souhaite rappeler qu'un chauffage d'immeuble ne s'amortit pas en cinq ans. Ce sont des investissements lourds qui devraient

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien, et de 30 cosignataires lui demandant d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville (suite)

perdurer trente à quarante ans. Dans cette optique, une planification à long terme s'impose si nous visons les horizons de 2030 et de 2100.

Je vous souhaite bon vent...matelots!"

Le postulat n° 28 est ainsi liquidé.

ooo

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires lui demandant d'étudier l'introduction d'une limitation générale de la vitesse à 30 km/h de 20.00 heures à 06.00 heures sur tous les axes habités où les valeurs légales sont dépassées

M. Rainer Weibel étant excusé, ce rapport sera traité lors d'une prochaine séance.

ooo

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires lui demandant de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition de toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 13 décembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 30 de M. P. Marchioni et de 7 cosignataires lui demandant de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

L'utilisation des toitures des nouvelles constructions ou de constructions sujettes à rénovation est un objectif totalement partagé par le Conseil communal. Cette solution a notamment été retenue dans le cadre de la salle omnisports de Saint-Léonard récemment inaugurée, sous la forme d'un partenariat avec le Groupe E. Afin de poursuivre cette démarche, le Service d'urbanisme et d'architecture est en discussion avec les acteurs spécialisés afin d'analyser le potentiel du patrimoine communal mais également de tirer parti des nouvelles constructions en cours d'étude ou de réalisation.

Si l'orientation, les dimensions et les caractéristiques des nouvelles constructions scolaires liées à la deuxième année d'école enfantine (Botzet et Heitera) n'ont pas permis d'y installer des panneaux photovoltaïques, une étude est en cours dans le cadre de la DOSF. La dimension de l'édifice, les surfaces en cause sont en effet plus propices pour ce

Séance du 18 décembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires lui demandant de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition de toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg (suite)

type d'installation, de même que l'usage qui est prévu en particulier les installations des vestiaires des trois salles de sport figurant dans le projet.

Lors des discussions avec le Groupe E, il est également apparu que des collectivités publiques, dont l'Etat ou des acteurs privés, ont lancé une démarche en vue d'élaborer un inventaire de leur toiture pour comprendre le potentiel d'y installer des panneaux photovoltaïques. Il est probable qu'un certain nombre de projets voie le jour ces prochaines années, y compris sur des édifices réalisés par la Ville ou en partenariat public-privé, si l'on pense aux projets de transformation de la patinoire principale ou de la piscine olympique en cours d'étude."

M. Pierre Marchioni (UDC) remercie le Conseil communal du ton positif de son rapport. "Malgré tout, cette réponse ne me satisfait fait. Pourquoi ? 'Cité de l'Energie', la Ville de Fribourg devrait être déjà engagée bien plus fortement dans le domaine des énergies renouvelables. C'est bien de parler de projets futurs, mais si peu est accompli à l'heure actuelle. Pourquoi la toiture de la salle Equilibre dont l'exposition est idéale n'est-elle pas utilisée ? Il est à souhaiter que le Conseil communal nous informe régulièrement sur ce qui se fait dans ce domaine."

Le postulat n° 30 est ainsi liquidé.

000

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins

Mme Yolande Peisl-Gaillet étant excusée, ce rapport sera traité lors d'une prochaine séance.

000

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg

Mme Yolande Peisl-Gaillet étant excusée ce soir, ce rapport sera traité lors d'une prochaine séance.

000

Séance du 18 décembre 2012

20. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 67 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive de l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

Le Président précise ce qui suit :

"Ce postulat a été jugé recevable par le Bureau en séance du 3 octobre 2012. Comme demandé par le Conseil communal, la décision de transmission de ce postulat a été reportée à la présente séance. Le représentant du Conseil communal donnera les raisons de ce report dans quelques instants."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration ci-après qui suit :

"L'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé a la teneur qui suit :

*'les personnes domiciliées(...) peuvent être autorisées à laisser stationner leur voiture/automobile légère au-delà du temps réglementaire dans les zones délimitées à cet effet. **Il en est de même pour les entreprises situées dans lesdits secteurs, pour autant que les véhicules utilisées soient réservés à l'activité de l'entreprise.'***

Cette disposition réglementaire ne dit rien de plus, rien de moins au sujet du stationnement prolongé pour les véhicules d'entreprise.

Dans des lettres signées par M. T. Steiert et son Chef de service, il est signifié aux commerçants des restrictions beaucoup plus larges. En substance, cette lettre dit que cette vignette ne sera attribuée que si certaines conditions sont remplies, c'est-à-dire uniquement aux entreprises et commerces qui ont impérativement et très régulièrement la nécessité d'avoir recours à leur véhicule pour l'exécution de leurs tâches et qui, privés de leur vignette serait désavantagé de manière significative dans leur activité commerciale. Si tel n'est pas le cas, on ne vous attribuera pas de vignette, parce qu'on a jugé que vous n'avez pas un besoin exclusif et impératif d'une vignette pour votre commerce.

Il est tellement difficile de faire vivre des commerces au centre-ville et en particulier au Bourg que si l'on se met à renforcer toutes les dispositions restrictives et à interpréter de son propre chef les dispositions de ce règlement sur le parage prolongé – je me demande du reste si c'est légalement possible – je crois qu'on se réserve des lendemains difficiles."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, fait la déclaration qui suit :

"Ce postulat demande au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive de l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé. Il fait suite à une lettre que la direction de la Police locale et de la Mobilité a adressée cet été à une douzaine de commerçants. Cette lettre rappelait que seuls les commerces et entreprises justifiant d'un 'besoin permanent et urgent du véhicule pour l'exercice de (leur) activité peuvent bénéficier d'une vignette 'commerçant'."

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Selon diverses informations parvenues à la Direction, certains détenteurs de la vignette 'commerçant' ne semblaient en effet plus satisfaire aux exigences requises par le règlement communal. Ainsi, un commerçant dont la raison sociale était rayé du registre du commerce, continuait à bénéficier d'une vignette 'commerçant', alors – je précise bien – qu'il n'est pas domicilié dans le quartier." Ces exigences sont dès lors été rappelées aux commerçants intéressés qui ont été invités à se déterminer par écrit sur la justification de l'usage de leur véhicule à des fins professionnelles.

Suite aux remarques formulées par les commerçants en question, la plupart d'entre eux se sont vu réattribuer une vignette 'commerçant' pour 2013; seules deux vignettes ne seront pas renouvelées. Deux situations font encore l'objet d'une analyse détaillée. De telles vérifications, qui sont nécessaires au bon fonctionnement du système, sont régulièrement entreprises. Elles n'ont rien de particulier et s'inscrivent dans le cadre de l'application normale du règlement qui prescrit, à son article 3 alinéa 1, que les personnes désirant obtenir une autorisation de parcage prolongé sont tenues d'en justifier le besoin. A cet effet, le règlement prévoit que l'administration communale peut exiger toutes preuves utiles (article 3, alinéa 2). L'article 11, alinéa 1 du règlement stipule également que le bénéficiaire qui ne remplit plus les conditions est tenu de restituer la vignette. Celle-ci lui est retirée en cas d'usage abusif (article 11, alinéa 1 in fine).

Il est tout à fait normal que l'autorité communale veille à garantir, vis-à-vis de l'ensemble des bénéficiaires, une application uniforme et sans équivoque des conditions requises pour la délivrance des autorisations, en l'occurrence en matière de stationnement. Le recours ponctuel à de telles vérifications est la seule manière de procéder en l'espèce, puisque ces autorisations annuelles sont en principe automatiquement renouvelées d'année en année. Il ne saurait dès lors être demandé à l'autorité compétente, comme le fait le postulat, de renoncer à appliquer la réglementation communale dans le respect des principes de légalité et de l'égalité de traitement et ce, au prétendu motif, d'ailleurs contesté, que cela conduirait à tuer l'économie du quartier du Bourg.

Une interprétation trop généreuse du règlement aurait en effet pour conséquence que les places de stationnement seraient occupées par les commerçants eux-mêmes et leurs employés, empêchant ainsi leurs clients et les habitants de trouver les places souhaitées.

Le Tribunal fédéral a du reste eu l'occasion de se pencher sur la question de la gestion rigoureuse des vignettes 'commerçant' dans un cas concernant la ville de Lausanne dont la pratique est identique à la nôtre. Le Tribunal fédéral retient dans cet arrêt : 'chaque commerçant ou exploitant d'une entreprise du centre-ville qui, pour faciliter son organisation, préférerait employer son véhicule deux à trois courses journalières, aurait un intérêt objectif à l'obtention d'une autorisation spéciale. On ne saurait toutefois admettre en pareil cas le caractère indispensable de l'utilisation du véhicule.'

Pour les connaisseurs, je signale qu'il s'agit de l'arrêt 1A.311.2005.

Pour ces raisons, le Conseil communal confirme la nécessité d'une attribution restrictive des vignettes 'commerçants' et s'oppose à la transmission de ce postulat."

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Je suis quelque peu étonné de la manière et de la procédure choisie par le Conseil communal pour traiter ce postulat. Je prends acte de la réponse partielle ou peut-être totale donnée au problème posé. Je n'y vois aucun motif en lien avec notre règlement. On a traité en fait ce postulat comme une question, on y a répondu maintenant, mais ce n'étaient ni le lieu, ni l'heure. Nous demandons la transmission ce soir de ce postulat pour étude. Ce n'est pas parce qu'il y a une réponse donnée automatiquement et directement, même complète, qu'on doit se priver de la transmission d'un tel postulat. J'invite le Conseil communal à respecter à l'avenir le mode de procéder prévu par notre règlement – même si nous avons déjà eu quelques bribes de cette nouvelle manière de faire lors de la séance d'octobre. Je demande qu'à l'avenir en pareil cas, on ne fasse qu'un débat sur la transmission du postulat et qu'en ne tente pas de liquider directement ainsi un problème."

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste se prononcera contre la transmission de ce postulat. Sur la forme, et contrairement à ce qui vient être dit, nous ne pouvons que louer le fait pour le Conseil communal de ne pas se défaire, en acceptant confortablement la transmission de ce postulat pour étude avec à la clef, comme souvent, un rapport final négatif dans une année. Proposer le refus de transmission, motivation succincte à l'appui, eh bien, c'est à notre sens une manière tout à fait rapide, efficiente et qui a l'avantage d'épargner les ressources de l'administration. Sur le fond maintenant, le règlement est clair – cela a été dit par M. T. Steiert – quant à la nécessité d'un véritable besoin commercial, lorsqu'il s'agit pour tout demandeur de justifier, aussi bien pour l'obtention au départ de la vignette que par la suite pour le maintien d'un tel privilège. A ce titre, les vérifications opérées par la Commune n'ont rien de choquant et participent d'une volonté tout à fait louable d'éviter les abus."

Pour le reste, nous ne pouvons pas souscrire aux prédictions alarmistes du postulant qui ne prophétise rien de moins que la mort économique du quartier du Bourg. Distribuer les vignettes à tout va aux commerçants reviendrait finalement à défavoriser les clients de ces commerçants, pour qui l'offre de places de parc se trouverait bien évidemment sensiblement restreinte, sans oublier les habitants du quartier qui peinent déjà à trouver des places de stationnement."

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"Nous soutenons la position du Conseil communal. Nous nous permettons de suggérer peut-être aux commerçants qui se plaignent d'un manque de vignettes de coordonner leurs efforts. On parle de partage de véhicule pour les habitants. Les commerçants pourraient eux aussi mettre en commun des ressources et se contenter d'un ou deux véhicules pour l'ensemble d'un quartier. Au vu de la taille et du nombre de commerces du Bourg, deux ou trois camionnettes pourraient suffire pour l'ensemble des commerçants de ce quartier, dès le moment où ils coordonneront un peu leurs activités, leurs livraisons et leurs courses. Une mise en commun des ressources est nécessaire également dans le privé, et pas seulement pour les collectivités publiques."

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social soutient lui aussi la position du Conseil communal et refuse la transmission de ce postulat pour deux raisons fort simples et parfaitement claires. Si un règlement existe, il faut l'appliquer. C'est préférable. Voilà la première raison. Quand au second motif, il est tout aussi évident. Ce n'est pas en multipliant les véhicules en circulation dans le quartier du Bourg qu'on parviendra à le revitaliser."

Vote

Le Conseil général renonce par 33 voix contre 27 et 1 abstention de transmettre au Conseil communal le postulat n° 67.

- n° 69 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal une expertise scientifique sur les conséquences de la fermeture du pont de Zaehringen sur la vie économique dans le quartier du Bourg

Le Président précise que lors de sa séance du 21 novembre 2012, le Bureau a reconnu la recevabilité et la qualité des postulats n° 69 à 73.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal accepte la transmission, pour étude, des postulats n° 69, 70, 71, 72 et 73.

Discussion

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) déclare ce qui suit :

"Une des mesures d'accompagnement de l'ouverture du pont de la Poya est la fermeture du pont de Zaehringen au trafic individuel motorisé. Les commerçants du quartier du Bourg craignent que cette fermeture du pont de Zaehringen n'ait des conséquences économiques négatives et n'entraîne de lourdes pertes pour les boutiques, les restaurants et les hôtels du quartier.

C'est pour cette raison que nous invitons le Conseil communal à demander une expertise scientifique sur les conséquences de la fermeture du pont de Zaehringen sur la vie économique du quartier du Bourg. Une telle expertise devrait comprendre :

- a) *un inventaire à jour de la vie commerciale du quartier du Bourg;*
- b) *une analyse des conséquences de la fermeture pour les commerçants et les consommateurs.*

Ce postulat porte sur la vie économique de ce quartier, laquelle ne saurait nous laisser indifférents. Je vous prie de voter la transmission de ce postulat qui contribuera aussi à surmonter les clivages idéologiques."

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

"Le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat. Nous ne voyons vraiment pas l'utilité de cette expertise. Quelle pourrait en être le but ? Nous nous sommes posé la question. Si le résultat de cette analyse démontrait que la fermeture du pont de Zaehringen au trafic motorisé individuel est une erreur, cette conclusion tomberait beaucoup trop tard, puisque la procédure de mise à l'enquête de cette mesure est en cours. Des décisions tomberont. En réalité, ce postulat aurait dû être présenté il y a une bonne dizaine d'années, de toute façon avant la votation sur le crédit de construction du pont de la Poya. Il était parfaitement connu que cet ouvrage serait réalisé pour permettre par la suite la fermeture à la circulation du pont de Zaehringen. S'il s'agit simplement de fournir une explication quant aux raisons du départ de nombreuses activités de ce quartier, l'étude souhaitée ne pourra pas apporter beaucoup d'éléments de réponses. En fait, les choses sont claires : aujourd'hui, le Bourg n'est plus le centre ville. Les activités économiques et commerciales se sont déplacées vers le nouveau centre, où elles se trouvent moins à l'étroit.

Enfin, le Bourg est d'ores et déjà aujourd'hui le quartier le plus étudié de toute la ville et peut-être même du monde entier ! Nous venons même à l'instant d'accorder un troisième crédit en trois exercices pour étudier la revitalisation de la vieille ville, dont évidemment le Bourg fait partie. Il y a déjà eu une enquête scientifique menée dans le Bourg auprès des habitants et des commerçants, par un institut universitaire. Nous ne voyons vraiment pas ce que pourrait apporter une nouvelle expertise. Nous refuserons la transmission de ce postulat."

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral tient à manifester son plein soutien à la transmission de ce postulat, de même qu'au postulat suivant n° 70, tant il nous semble en effet capital de tout mettre en oeuvre pour éviter que les prochaines transformations radicales des flux urbains ne tuent certains quartiers, en particulier celui du Bourg. Eviter la mort de certains quartiers, tel est le but que mon préopinant n'est pas parvenu à voir. La transmission de ce postulat vaut la peine."

Frau Christa Mutter (Grüne) sagt :

"Ich werde auf die Postulate 69 und 70 reagieren um Zeit zu gewinnen. Zuerst eine Vorbemerkung : die Postulantin schreibt die Zähringerbrücke solle für jeglichen Privatverkehr gesperrt werden und das Burgquartier in diesem Falle praktisch auch. Das stimmt natürlich nicht. Der wichtigste Teil des Privatverkehrs, nämlich jener zu Fuss und per Velo, wird erleichtert. Das Burgquartier wird für sehr viele Menschen leichter und besser erreichbar sein. Das ist auch das Interesse dieser beiden Vorstösse.

Nous sommes quelque peu déçus que l'auteur ait refusé de réunir les postulats n° 79 et 70. Nous sommes en effet fort sceptiques quant à l'utilité du postulat n° 69. M. C. Allenspach, comme du reste M. J.-N. Gex et d'autres intervenants, a affirmé que l'expertise souhaitée existe pratiquement déjà. J'ai aussi l'impression qu'une telle étude – on a cité Mme F. Cauhépé – existe déjà, du moins partiellement depuis très longtemps. En fait, ce premier postulat nous laisse un peu indifférents, car finalement il s'intéresse à un passé qui sera révolu très bientôt.

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Si les deux textes avaient été réunis, notre groupe aurait été enclin à voter leur transmission commune, d'autant plus si le Conseil communal, comme cela a été évoqué au Bureau, s'était engagé à y donner une réponse également commune. En effet, cette réponse aurait eu un caractère prospectif; je pense là au postulat n° 70. Nous estimons en effet qu'il est utile de mener une analyse qui ne s'intéresse pas uniquement à l'attractivité touristique mais également économique du quartier du Bourg, spécialement pour la période transitoire où le pont de Zaehringen sera fermé et où d'importants travaux seront réalisés pendant plusieurs mois.

On a pu observer à Bulle comment une ville peut rater une telle démarche, en ne faisant rien du tout, ni du côté de la Commune, ni du côté des commerçants, si ce n'est de râler. On a pu voir dans d'autres villes de Suisse comment une telle phase de transition qui est difficile pour tous les commerces – il faut le dire et le dire à l'avance – peut être organisée pour peut-être être bénéfique finalement aux commerces. A cet effet, il faut se renseigner dans des villes comme Delémont, Berthoud ou Sion. En ce sens, il faudrait voir comment ce qu'aujourd'hui les commerçants considèrent comme une menace peut devenir un atout pour leur avenir.

Dans ce contexte, mes collègues et moi-même allons soit nous abstenir, soit refuser la transmission du postulat n° 69. En revanche, nous soutiendrons la transmission du postulat n° 70."

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"Un bref rappel historique. Ponts et commerces ont toujours fait mauvais ménage à Fribourg. Dans les années 1820, construction du pont suspendu : à l'époque, les bistroitiers et les commerçants de la Basse Ville s'y opposent fermement, car ouvrage sera leur ruine. En fait, leur ruine est survenue 100, 120 ou 130 ans plus tard à cause de la création de grandes surfaces commerciales en dehors de la commune qui assèchent et ruinent la substance économique et commerciale de la ville.

Reconstruction du pont de Zaehringen, toujours dans les années 20, mais dans les années 20 du XX^{ème} siècle. Proposition de déplacer le débouché de l'ouvrage sur la place de Notre-Dame. Hauts cris des commerçants : 'Non ! Vous allez ruiner le commerce du Bourg.' Résultat des courses : ce n'est pas la reconstruction du pont de Zaehringen à son emplacement qui a ruiné le commerce. Il a été ruiné pour les raisons que j'ai déjà évoquées. Et enfin, on voudrait encore faire endosser à la fermeture d'un pont la ruine des commerces du Bourg, mais c'est déjà fait. Il faut les revitaliser, revitaliser le quartier. Ce n'est pas en faisant fuir les habitants avec le transit de milliers, de dizaines de milliers de véhicules par jour qu'on y arrivera. Cela fait longtemps que le problème est posé.

On ne peut dès lors que s'opposer à la transmission de ce postulat qui montre une méconnaissance profonde de l'histoire du tissu économique local."

Vote

Le Conseil général renonce, par 33 voix contre 25 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 69 de Mme Béatrice Acklin Zimmermannet et de 6 cosignataires.

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier des mesures en faveur du tourisme dans le quartier du Bourg

Discussion

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) déclare ce qui suit :

"Avec l'ouverture du pont de la Poya, la ville de Fribourg a l'occasion de mieux valoriser l'héritage historique du quartier du Bourg et d'attirer plus de touristes dans notre cité. La vie économique du quartier pourrait profiter de ces améliorations. Comme l'offre touristique actuelle du Bourg n'est pas satisfaisante, nous prions le Conseil communal d'envisager des mesures concrètes pour contribuer au renforcement de la l'attractivité touristique du quartier.

Je pense notamment à l'optimisation de l'hébergement, à une offre de meilleure qualité et plus large en matière de restauration...

Au nom du groupe libéral-radical, je vous prie de soutenir la transmission de ce postulat."

M. Christoph Allenspach (PS) précise ce qui suit :

"Le groupe socialiste s'oppose également à la transmission de ce postulat. Une étude en faveur de la promotion touristique limitée au seul quartier du Bourg n'a aucun sens. Le Bourg n'est pas un cas particulier, une île perdue. Malgré la richesse de son patrimoine, comme la cathédrale, il ne s'agit pas d'un cas spécifique. S'il est nécessaire de donner un nouvel élan au tourisme à Fribourg, il faut prendre des dispositions qui touchent toute la ville, voire même l'ensemble de l'agglomération, mais certainement pas pour le cas isolé du Bourg. Nous nous opposons à la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 22 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal pour, étude, le postulat n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de 8 cosignataires.

- n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire

Mme Marine Jordan (PS) déclare ce qui suit :

"Le funiculaire assure la liaison entre la partie basse et la partie haute de la ville de Fribourg. Il est par ailleurs un atout touristique très important pour notre cité, puisqu'il est classé monument historique. Il permet aux habitants de la Basse Ville de rejoindre le centre ville, aux nageurs d'accéder aux Bains de la Motta et aux touristes de visiter les beaux quartiers de la Neuveville et de l'Auge.

Nous demandons au Conseil communal de proposer, en collaboration avec la communauté tarifaire Frimobil, des mesures pour

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

encourager l'usage du funiculaire comme moyen de transport clef pour les diverses fonctions précitées. Nous proposons spécifiquement l'étude d'une mesure touchant le tarif du trajet, à savoir proposer à l'usager un billet à tarification spéciale pour usage unique hors zone, en complément du système de zones actuellement en vigueur. Cette solution permettrait de proposer un billet pour un trajet court à un prix raisonnable, sachant que l'option court parcours n'est plus offerte par les TPF depuis la semaine passée.

Notre postulat s'inscrit parfaitement dans la logique actuelle qui vise à réduire le trafic motorisé en ville de Fribourg, plus précisément dans un quartier historique où des mesures de réduction du trafic seront encore mises en place."

M. Pierre Marchioni (UDC) aimerait, avant de prendre toute décision, savoir si ce type de décision ne relève pas plutôt de l'Agglomération que de la Commune, puisqu'il s'agit d'une question de transports.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, relève que chacun a bien pu entendre le contenu de ce postulat qui demande que le Conseil communal, en collaboration avec la communauté Frimobil, étudie cette possibilité. *"Réponse est ainsi donnée à la question de M. P. Marchioni. Ce n'est pas l'Agglomération qui est compétente pour fixer les tarifs, mais la communauté Frimobil qui regroupe, sauf erreur, quatre compagnies de transport : les CFF, les TF, le BLS et CarPostal."*

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon et Marine Jordan et de M. Martin Kuhn, ainsi que de 27 cosignataires.

- n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg

M. Antoine Marmy (PS) s'exprime comme suit :

"Même si on en voit un peu moins depuis que le froid est arrivé, les vélos en libre-service connaissent un grand succès dans l'agglomération. Le réseau actuel, fort de huit stations – dont cinq sur le territoire de notre commune et de 88 vélos – comprend malgré tout encore un potentiel d'amélioration. Il serait bienvenu de densifier ce réseau.

C'est pourquoi ce postulat demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires notamment auprès de la société des Velopass, pour créer de nouvelles stations. Certains endroits me semblent prioritaires : le quartier d'Alt avec ses écoles et ses habitations, le parc d'échange du Jura, le quartier de Miséricorde avec l'Université. Nul doute que le Conseil communal saura repérer les endroits propices et prioritaires. Je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 72 de M. Antoine Marmy et de 28 cosignataires.

Séance du 18 décembre 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 52 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"J'ai le rare honneur de vous demander d'accepter la transmission d'un postulat signé par les trois quarts des membres présents lors de notre séance du 29 octobre 2012. C'est dire le large accord et l'urgence d'agir pour que nos bus urbains puissent mieux passer. Comment voulez-vous demander de manière crédible aux automobilistes de préférer les transports publics, lorsque les bus sont les premières victimes des bouchons aux heures de pointe ? Des investissements en faveur des couloirs de bus figurent certes dans le plan financier. J'ai vu mentionner notamment la route du Jura, l'avenue du Midi, la route de Marly, mais pas avant 2015 ou 2016. La situation étant toutefois aujourd'hui intenable, et depuis de trop longs mois, le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral invite le Conseil communal à agir au plus vite, sans supprimer des places de parc ou alors en les remplaçant pour ne pas pénaliser davantage les commerçants et habitants contribuables, à agir donc au plus vite et même de manière provisoire dans l'attente de l'ouverture du pont de la Poya si possible. La liste des points névralgiques avec apparentes possibilités d'actions mentionnée dans le postulat ne se veut pas exhaustive.

Nous vous prions de transmettre ce postulat au Conseil communal pour étude."

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

"Il faut peut-être soulever la question qui revient chaque fois : ces mesures relèvent-elles de l'Agglomération ou de la Ville ? Nous avons, M. R. Weibel et moi-même, déposé à ce sujet un postulat allant dans le même sens, visant à avancer tous les projets d'aménagement de voies de bus en site propre, sans attendre le PA2. Il s'agit de mettre en œuvre tous les projets prévus, dont certains depuis 2006 déjà. Notre postulat a été déjà transmis à l'Agglomération au mois de septembre.

Néanmoins, il est tout à fait utile de voter en faveur du postulat de M. C. Schenker, puisque le projet d'Agglomération prévoit que la Commune site finance 50 % de l'aménagement, le solde étant financé par l'Agglomération. Il faut donc faire avancer le projet aussi bien au niveau de l'Agglomération que de la Ville. S'il y a pression des Conseils à ces deux niveaux, les Exécutifs devront prendre cette requête au sérieux."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 73 de M. Claude Schenker, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 52 cosignataires.

Séance du 18 décembre 2012

21. Réponses aux questions

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) – reprise par M. Pierre Marchioni (UDC) – relative aux devoirs des cyclistes

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après de l'Exécutif :

"En séance du Conseil général du 30 avril 2012, M. K. Grangier a posé une question au Conseil communal concernant les devoirs des cyclistes.

Se référant à un article paru dans le quotidien 'La Liberté' du même jour, M. Grangier met en évidence le comportement souvent indiscipliné des cyclistes comme principale cause d'augmentation des accidents mortels impliquant ces derniers. Relevant, entre autres, le fait qu'à Fribourg '47 % des accidents causés entre 2000 et 2009 sont le fait des cyclistes', M. Grangier a posé les questions suivantes :

1. *Comment le Conseil communal compte-t-il favoriser un bon climat entre les usagers de la route ?*
2. *Les agents de la Police locale possèdent des compétences étendues en matière de droit fédéral de la circulation routière – les automobilistes ne le savent que trop bien – mais est-ce que les cyclistes font également l'objet de contrôles ? Si oui, lesquels ?*
3. *En cas de réponse positive à la question précédente, peut-on connaître les moyens de contrainte à disposition du Conseil communal ou de la Police locale ? Amendes Séquestration du vélo ? Autres ?*
4. *Dans son rapport annuel, le Conseil communal relève que le manque d'attention est la principale cause d'accident. Comment le Conseil communal compte-t-il s'y prendre pour que ce phénomène s'estompe ?*
5. *Enfin, le Conseil communal peut-il préciser ce que contient la catégorie 'Autres' de la statistique relative aux causes des accidents de la page 18 du rapport annuel ?*

Réponses

Il sied au préalable de rectifier les chiffres statistiques indiqués dans l'article de presse et sur lesquels s'appuient les questions précitées. Ces derniers sont en effet partiellement erronés et doivent être re-situés dans leur contexte.

L'analyse des accidents concernant les deux-roues légers, période 2000-2009, démontre tout d'abord qu'il est pour le moins inexact d'affirmer que '47 % des accidents causés en ville de Fribourg sont le fait des cyclistes'. Au cours de la période précitée, les chiffres indiquent en effet qu'il y a en moyenne 9,6 accidents par année qui impliquent des cyclistes en ville de Fribourg. Pour l'année 2009, douze accidents avec des vélos ont été officiellement recensés, sur un total de 141 accidents de la circulation (à savoir impliquant des piétons, des véhicules automobiles en tous genres et l'ensemble des deux-roues, dont fait partie la catégorie des cyclistes), ce

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

qui signifie que seuls 8,5 % de l'ensemble des accidents de la circulation impliquent des cyclistes.

Lors de ceux-ci (8,5 % de la totalité des accidents), la responsabilité des cyclistes est totalement engagée dans 43 % des cas, alors que dans 42 % des cas la responsabilité incombe entièrement aux tiers (automobilistes, deux-roues motorisés et piétons) et, enfin, dans 15 % des cas cette responsabilité est partagée entre les personnes impliquées dans l'accident. Cela signifie donc que, sur la part de 8,5 % d'accidents de la circulation qui impliquent des vélos, ces derniers sont responsables dans 43 % des cas, ce qui représente une part de 3,6 % dans la responsabilité parmi tous les accidents de la route.

Au vu de ces chiffres, il faut constater, d'une part, que les cyclistes sont tout autant victimes que responsables lors des accidents dans lesquels ils sont impliqués. D'autre part, avec une proportion des accidents de la circulation impliquant des cyclistes qui se monte à 8,5 %, la ville de Fribourg se situe ni plus ni moins dans la moyenne suisse (9 %).

Le Conseil communal tient également à préciser que la raison principale de la légère progression des accidents impliquant des cyclistes au cours des dernières années est à rechercher dans l'augmentation du nombre de ces derniers sur les routes, conséquence naturelle de la tendance actuelle visant à la promotion de la mobilité douce. A cet égard, le Conseil communal rappelle que le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) fixe comme objectif principal le développement d'un réseau de mobilité douce permettant de placer celle-ci à la base de la mobilité quotidienne. C'est donc par la réalisation d'aménagements de qualité, garantissant confort, sécurité et continuité des itinéraires, que le Conseil communal entend activement s'engager dans le but d'offrir à cette catégorie d'usagers un réseau sécurisé qui permettra, à terme, de diminuer le nombre des accidents impliquant des cyclistes.

Cela étant précisé, le Conseil communal se détermine en bref comme suit sur les questions posées :

- 1. Comme susdit, le développement d'un réseau de mobilité douce sûr et confortable contribuera à offrir aux cyclistes de meilleures conditions pour leurs déplacements, en améliorant, par la même occasion, leur cohabitation parfois difficile avec les autres modes de transport, notamment les automobilistes sur certains axes à fort trafic. Pour le surplus, chaque catégorie d'usager de la route est tenue de respecter les règles de la circulation routière.*
- 2. Bien qu'ils soient moins nombreux, les cyclistes font également l'objet de contrôles, notamment dans les zones où ces derniers ne sont pas autorisés à circuler, comme par exemple à la rue de Lausanne dans le sens descendant. Il est également à noter que les infractions en relation avec le stationnement, qui constituent la majeure partie des cas traités par la Police locale (véhicules), ne concernent que dans une très moindre mesure les cyclistes, car ces derniers bénéficient de par la loi d'une grande liberté moyennant le respect d'un espace libre minimal de 1,5 m. pour les piétons. En outre, l'absence de plaques d'immatriculation sur les vélos rend certains types de contrôles plus difficiles voire impossibles, par exemple aux installations de surveillance automatique des feux rouges.*

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions (suite)

3. *En cas d'infraction constatée, les cyclistes sont sanctionnés par voie d'amende d'ordre, à l'instar des autres automobilistes ou usagers de la route.*
4. *Il est renvoyé aux explications figurant en préambule ainsi qu'à la réponse à la première question.*
5. *La catégorie 'Autres' des statistiques (page 18 du rapport annuel) concerne toutes les autres causes d'accidents possibles, qui n'ont pas été recensées dans une catégorie particulière. Du fait de leur très faible fréquence, ces causes ne sont en effet pas représentatives de la typologie des accidents concernant les cyclistes (soit en l'occurrence, selon l'ordre d'importance : inattention, refus de priorité, ébriété, dépassement dangereux, vitesse et non observation d'une signalisation)."*

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Je pense que je digérerai mieux le texte lorsque je l'aurai sous les yeux. Je tiens néanmoins à exprimer mes remerciements au Conseil communal, en particulier au Conseiller communal T. Steiert, pour cette réponse vraiment exhaustive."

- n° 82 de M. Daniel Gander (UDC) relative à des incivilités sur le site scolaire de la Vignettaz

M. Daniel Gander étant excusé, il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 83 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative au recours à l'avis d'experts dans le cadre des constructions scolaires

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit au nom du Conseil communal :

"Cette question aborde trois aspects :

1. *Le respect des exigences particulières associées aux constructions scolaires;*
2. *Qui traite des questions conceptuelles ?;*
3. *L'avis d'experts, d'enseignants, voire des élèves est-il pris en compte ?*

Réponse

Cette question offre au Conseil communal l'occasion de présenter la façon dont les constructions scolaires sont sélectionnées, développées, puis réalisées.

En préambule, il est essentiel de comprendre que les constructions scolaires sont élaborées, puis réalisées dans le cadre d'une collaboration étroite d'entités complémentaires : le service des Ecoles, le service des Finances et le service de l'Architecture de la Ville, le Service des bâtiments de l'Etat et des représentants des sites scolaires intéressés. En outre, d'autres services sont associés au processus, selon les problè-

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

mes posés, en particulier le service de la Mobilité, celui des Sports ou celui de la Culture.

Les réponses suivantes peuvent être fournies aux trois questions posées.

Au sujet du respect des exigences particulières imposées pour les constructions scolaires, il faut rappeler que cet aspect est pris en considération, notamment lors de la production de la clause du besoin et de l'élaboration du programme des locaux, de la procédure du concours d'architecture, de la décision relative aux subventions cantonales, ainsi que lors de l'octroi du permis de construire. De ce fait, les constructions scolaires répondent à l'ensemble des exigences légales et réglementaires auxquelles est soumis ce type d'édifice. Ensuite, qui traite des questions conceptuelles ? Ce point est lié au thème de l'école, qui rassemble concept architectural et vision pédagogique. Il est traité et débattu lors de la sélection des projets dans le cadre des concours d'architecture. Dans ce sens, le choix du jury est déterminant, puisqu'il est l'organe de préavis mandaté à cet effet par le Conseil communal. C'est lui qui décide en fait de la conception et de l'organisation de l'édifice. L'importance et les enjeux liés à cette décision militent donc pour rassembler au sein du jury une délégation de l'ensemble des acteurs intéressés (membres du Conseil communal, Direction des Ecoles, représentants du site scolaire en question, l'Architecte de Ville, ses collaborateurs qui par la suite accompagneront la réalisation de l'objet). Sont également intégrés dans le jury, des professionnels de la construction (architectes SIA, connaisseurs du thème et rompus à l'exercice du jugement de projets d'architecture). Pour certains projets, en l'occurrence la DOSF, il a également été admis de recourir à un économiste de la construction pour évaluer les coûts des projets primés.

L'avis d'experts est-il pris en considération ? Le Conseil communal veille à consulter tout au long du processus de sélection du projet, puis de son développement, et enfin de sa réalisation, les partenaires les plus pertinents afin de construire un édifice qui réponde aux attentes de ses utilisateurs. C'est ainsi que le corps enseignants est associé au processus dès le début du projet, d'abord lors de la formulation du programme des locaux, puis dans le cadre de l'élaboration du règlement et du programme du concours d'architecture et de la sélection du projet lauréat. Enfin, pour les phases de développement et de réalisation, une commission technique et une commission de bâtisse sont constituées, commissions qui intègrent des représentants des écoles en question, ainsi que des représentants de la Direction des Ecoles, des services intéressés de la Commune et du Canton.

Quant aux experts, ils sont sollicités selon les phases du processus et en fonction de leurs compétences. On peut citer les architectes membres du jury du concours ou mandataires spécialisés en énergie, en architecture du paysage, en économie de la construction, en mobilité. Il s'agit d'autant d'experts associés aux études et à l'élaboration du projet."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) précise ce qui suit :

"Une construction scolaire doit non seulement correspondre aux normes exigées pour un bâtiment public, mais aussi aux exigences pédagogiques. Avec votre réponse, on comprend que vous estimez disposer de ce type d'experts au sein des services de l'administration communale. Tant mieux, mais il serait extrêmement fâcheux de devoir constater

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

après coup que la conception des bâtiments scolaires ne répond pas aux besoins et qu'en particulier des besoins d'ordre pédagogique n'auront pas été pris en compte. D'où ma conviction qu'il faut recourir dès maintenant aux experts en la matière ainsi qu'aux futurs usagers enseignants et enfants.

Ich bezweifle nicht, dass der Prozess nicht richtig aufge-reiht worden ist. Ich habe auch mitgehört, dass sehr viele Personen aus verschiedenen Administrationen in diesen Prozess einbezogen wurden. Aber bei schulischen Bauten ist jetzt nun mal der Teufel sehr oft im Detail und diese Details sind zum Beispiel - die Steckdosen auf der richtigen Höhe, die Flexibilität der Räume, die pädagogischen Visionen oder Vor-stellungen wie schulische Räume aussehen müssen und bis hin zur An-schaffung von Mobiliar. Aus diesem Grund kann ich mich mit der von Ihnen gegebenen Antwort nicht ganz zufrieden geben."

- n° 84 de Mme Christa Mutter (Verts) relative à l'évacuation de l'amiante lors de la démolition de l'ancienne usine Boxal

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, souhaite apporter une réponse rapide mais complète à cette dernière question :

"L'ancienne usine Boxal a fait l'objet d'une procédure dans le but d'obtenir un permis de démolir en bonne et due forme, puis pour engager la réalisation des nouvelles constructions. Le préavis communal produit dans le cadre de la procédure mentionne l'ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets. Il précise que les matériaux devront être évacués, conformément aux recommandations de la norme SIA 430 et au projet cadre de la Société suisse des entrepreneurs. Le préavis du Service cantonal de l'environnement mentionne que la présence d'amiante est connue, que son évacuation doit se faire de manière séparée par une entreprise spécialisée et reconnue par la SUVA et que le traitement des déchets sera exécuté conformément à l'ordonnance fédérale du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets, à l'ordonnance fédérale du 22 juin 2005 sur le mouvement des déchets et aux recommandations de la norme SIA 430.

Dans le prolongement de l'obtention de ce permis, en date du 21 avril 2011, les travaux de déconstruction ont été engagés. Ils sont terminés depuis le 1^{er} février 2012. Quant aux travaux de dépollution des sols, ils sont en cours et s'achèveront au début de 2013.

Conformément aux indications mentionnées dans le rapport technique produit lors de la procédure précitée, le tri des matériaux s'effectuera sur place et ceux-ci seront évacués après approbation des filières. De plus, les matériaux à problème et l'amiante en particulier seront extraits préalablement des matériaux minéraux.

En guise de compléments d'informations, les éléments suivants peuvent être mentionnés.

1. *Les travaux de déconstruction et de dépollution se font sous la responsabilité du SEN et non de la Commune, étant précisé que ce service spécialisé de l'Etat a la possibilité d'effectuer en tout temps des contrôles.*

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

2. *La Ville, qui demandait dans son préavis d'être tenue informée de l'avancement des travaux, a été renseignée par courrier du 14 juillet 2011 que la démolition serait lancée dès le 1^{er} octobre 2011. Elle a reçu la carte de fin des travaux le 1^{er} février 2012.*
3. *Les ouvriers travaillant sur ce site pour la déconstruction ont été informés de la présence d'amiante.*
4. *La population a été informée de la présence d'amiante par l'intermédiaire du rapport technique du 1^{er} septembre 2010 établi par le mandataire pour le dossier de mise à l'enquête. L'inspectorat des constructions n'a pas connaissance d'autres moyens d'information.*
5. *Le Service de l'environnement a suivi les travaux de construction.*
6. *Pour ce qui est de la santé des travailleurs, le chantier a suivi toutes les procédures exigées par la SUVA avec contrôle par un bureau spécialisé indépendant.*
7. *La phase de décontamination des sols est en cours sous contrôle du SEN.*

De plus, et afin de pouvoir répondre en connaissance de cause à cette question, l'Inspectorat des constructions a organisé le 16 novembre 2012 une rencontre avec le bureau d'ingénieurs spécialisé mandaté pour l'évacuation de l'amiante lors de la démolition de l'ancienne usine. Les éléments suivants ont alors été mis en évidence. Les travaux de désamiantage sur le site ont été réalisés du 23 août 2011 au 23 décembre 2011 par cloisonnage des zones de travail, mise en dépression des locaux par aspiration et traitement de l'air contaminé par extraction et filtrage. Des dispositions spécifiques ont été prises pour garantir le nettoyage des filtres et leur conditionnement dans des sacs étanches, l'extraction et le nettoyage des matériaux contaminés par lavage dans un local sécurisé, le stockage des sacs spéciaux dans des bennes fermées et enfin l'acheminement par transport routier à la décharge de Châtillon."

Mme Christa Mutter (Verts) est partiellement satisfaite de cette réponse.

"Je peux bien penser que ces travaux ont été réalisés dans les règles de l'art. Je n'en reste pas moins très sceptique quant à la qualité de l'information. Il ne suffit pas de simplement dire que les ouvriers ont été informés. Il fallait mettre à leur disposition les moyens de se protéger. Pour un chantier d'une telle importance, la Commune devrait être un peu plus active et ne pas se contenter d'attendre une lettre du SEN qui confirme que tout a été fait dans les règles. Prétendre que la population a été informée par l'intermédiaire d'un rapport technique joint à la documentation de mise à l'enquête n'est pas vraiment prendre au sérieux la population. La Ville se devrait de réfléchir comment, en pareil cas, informer véritablement la population, comment informer les passants. Il s'agit, pour la Commune, d'être un peu plus vigilante et active dans ce domaine."

- n° 87 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS) relative à la gestion du trafic motorisé engendré par les utilisateurs des halles de sport de l'Ecole professionnelle

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

Herr Thierry Steiert, Direktor der Stadtpolizei und Mobilität, beantwortet die Fragen wie folgt :

"Die Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums (VKBZ) hat im November 2012 ihren Neubau, bestehend aus einem Schulgebäude, einer Dreifachturnhalle sowie weiteren Räumlichkeiten am Standort 'Hinter den Ringmauern' in Freiburg eingeweiht. Die Dreifachturnhalle war ab dem Zeitpunkt der Eröffnung und bis vor kurzem für externe Nutzer nicht zugänglich.

Gemäss Reglement vom 20. Dezember 2011 über den Sport (SportR) 'stellen der Staat und die Gemeinden ihre Sportanlagen, einschliesslich des Turnmaterials und der Lautsprecheranlagen, den im Freizeitsport tätigen Organisationen zur Verfügung, insofern dies mit den schulischen Bedürfnissen vereinbar ist. Genutzt werden können die Anlagen ausserhalb der Unterrichtszeiten sowie an Wochenenden und während der Schulferien, mit Ausnahme der für den Unterhalt benötigten Zeiten.' (Art. 11 SportR).

Das Sportamt der Stadt hat seit Eröffnung des Neubaus darum ersucht, die Turnhallen für Sportvereine der Stadt zugänglich zu machen. Die Verhandlungen mit der VKBZ haben sich indes verzögert, dies ungeachtet des Inkrafttretens der zwingenden Bestimmungen des kantonalen Rechts am 1. Januar 2012. Erst auf Druck der Sportvereine und des Sportamts der Gemeinde hat sich die Leitung der VKBZ schliesslich bereit erklärt, die Dreifachturnhalle den Sportvereinen zur Verfügung zu stellen. Zudem wurde Anfang Oktober 2012 eine Vereinbarung zwischen der VKBZ und dem Sportamt der Stadt unterzeichnet, wonach das Sportamt die Anfragen entgegennimmt und die Nutzungszeiten vornimmt.

Nun zu den Antworten der gestellten Fragen :

1. Teilt der Gemeinderat die Beurteilung, dass externe Verkehrsteilnehmer des motorisierten Individualverkehrs, auf der Suche nach Gratisparkplätzen und nichtautorisierten Parkplätzen, die Lebensqualität in den zentrumsnahen Quartieren beeinträchtigen? Anmerkung: Der Suchverkehr nimmt umso mehr zu, als die Anwohner mit Vignetten keine Parkplätze im Quartier finden.
 - Die Zunahme des motorisierten Individualverkehrs ist eine Folge der demographischen und wirtschaftlichen Entwicklung unseres Kantons. Sie hat unweigerlich eine Zunahme der Lärmimmissionen und der Luftbelastung zur Folge. Der Gemeinderat zielt mit seiner Verkehrspolitik und seinem Parkierungskonzept darauf hin, die entsprechenden Immissionen für die Einwohner unserer Stadt möglichst gering zu halten. Dabei ist zu beachten, dass eine vollständige Unterbindung der Immissionen insbesondere in zentrumsnahen Quartieren nicht möglich ist.
2. Teilt der Gemeinderat die Beurteilung, dass Anreize für den öV/LV oder die Benutzung von bestehenden unterirdischen Parkings (z.B. mit Zugang vom Varis oder Parking des Alpes, P+R) negativ sind, solange die öffentlichen Parkplätze im Quartier ab 18:30 gratis sind und auch wildes Parkieren abends selten sanktioniert wird?
 - Nach der geltenden Parkordnung können die einer Tarifierung unterstehenden Parkplätze in allen Quartieren ab 18h30 un-

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

entgeltlich benützt werden. Ausgenommen ist das Bahnhofsareal, welches von den SBB verwaltet wird. Diese Parkordnung hat sich bewährt und wird keiner Neuurteilung unterzogen. Was die Frequenz der Sanktionierung betrifft, so wird dem Gemeinderat oft eine allzu strenge Praxis vorgeworfen. So äussert z.B. in der heutigen deutschsprachigen Tageszeitung ein Bürger einer Sursler Gemeinde seinen Unmut darüber, dass er abends wegen unerlaubten Parkierens auf einem Busparkplatz im Burgquartier gebüsst wurde. Allgemein kann nicht die Rede davon sein, dass wildes Parkieren abends selten sanktioniert wird. Die Stadtpolizei, aber auch die Kantonspolizei büssen fehlbare Verkehrsteilnehmer regelmässig bis spät in die Abendstunden.

3. *Hat der Gemeinderat eine Abschätzung des Mehrverkehrs und der zusätzlichen Belastung des Quartiers durch die verlängerte Nutzung der Turnhallen vorgenommen?*
 - *Eine Abschätzung des Mehrverkehrs hat dann zu erfolgen, wenn ein sogenannter grosser Verkehrserzeuger zu einer starken Zunahme des Verkehrs führt. Im vorliegenden Fall werden die Immissionen durch die Sportvereine zweifelsohne in einem erträglichen Rahmen liegen, zumal die Nutzungszeiten – auch im Hinblick auf die Nachtruhe der Einwohner – entsprechend festgelegt wurden. Die Turnhallen sind demnach nur bis 21h45 offen, und dies auch nur von Montag bis Freitag. Die Nutzungszeiten sind somit enger gefasst als dies in der kantonalen Gesetzgebung eigentlich vorgeschrieben wäre, da die Turnhallen am Wochenende und in den Schulferien nicht zugänglich sind.*
4. *Was hat der Gemeinderat im Bereich Mobilitätsmanagement für die Minimierung der Emissionen im Zusammenhang der erweiterten Öffnung der Turnhallen unternommen (z.B.: Auflagen an die Sportverbände, Lenkungsmaßnahmen, Kontrollen und Sanktionen)?*
 - *Im Zusammenhang mit der Öffnung der Turnhallen für die Sportvereine besteht für den Gemeinderat kein Anlass für spezifische Massnahmen, da wie erwähnt keine signifikante Zunahme des Verkehrs zu erwarten ist. Hingegen hat die Polizeidirektion vor rund einem Jahr dafür gesorgt, dass das Parking der VKBZ ausserhalb der Schulzeiten für die Öffentlichkeit zugänglich ist, mithin an Wochentagen von 18h00 bis 07h00, an Wochenenden und an Feiertagen sowie während der Schulferien. Dieses Angebot wird unter anderem von den Musikanten rege genutzt, die in den Räumlichkeiten der OS Belluard ihre wöchentlichen Übungen abhalten. Anlässlich der Zuteilung der Nutzungszeiten der Turnhallen weist das Sportamt die Sportverbände ausdrücklich auf diese Möglichkeit hin.*
5. *Hat der Gemeinderat ein Monitoring der Verkehrsbelastung des Quartiers vorgesehen?*
 - *Die Öffnung der Turnhallen für die Sportvereine rechtfertigt für sich alleine kein Monitoring der Verkehrsbelastung. Hingegen wird im Rahmen der Eröffnung der Poyabrücke eine eingehende Analyse der Verkehrsbelastung auf der Joseph-Piller-Strasse erfolgen, das ist im Teilrichtplan so vorgesehen. Die Begegnungszone, die als Begleitmassnahme des Poya-Pro-*

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

jekts vorgesehen ist, wird sich zweifelsohne zugunsten der Lebensqualität im Altquartier auswirken. Bei dieser Gelegenheit sei auch daran erinnert, dass die Stadt vor 2 Jahren einen Betrag von 860'000 Franken aufgewendet hat, um die Erholungsräume und die Umgebung der VKBZ und des Burgschulhauses neu zu gestalten. Diese Neugestaltung hat eine ausserordentliche Verbesserung der Qualität des öffentlichen Raums bewirkt, die nicht nur den Nutzern der Schulen, sondern allen Bewohnern des Quartiers zugute kommt. Eine renommierte Architekturzeitschrift hat diese Arbeit denn auch mit einem Preis ausgezeichnet.

6. Warum hat der Gemeinderat den Quartierverein Alt bei der Änderung der Vereinbarung zwischen der Stadt und VKBZ nicht konsultiert oder zumindest informiert?
- *Der Gemeinderat praktiziert seit einiger Zeit einen partizipativen Ansatz, wenn es um wichtige Projekte in den Quartieren geht. Sowohl in den Versammlungen der Quartiervereine als auch in zahlreichen bilateralen Kontakten mit den Verantwortlichen der Quartiervereine setzen sich die Gemeinderäte und die Mitarbeiter der technischen Dienste mit den Anliegen der Einwohner auseinander. Partizipation darf jedoch nicht mit Exekutiverantwortung verwechselt werden. Im vorliegenden Fall ging es um eine Umsetzung des kantonalen Sportreglements und nicht primär um eine Verkehrsfrage. Es gab auch keinen grossen Handlungsspielraum, da das Sportreglement die Zurverfügungstellung der Turnhallen zwingend vorschreibt. Es ging hier ausschliesslich um die Modalitäten dieser Zurverfügungstellung, wobei wie gesagt die Nutzungszeiten restriktiv festgelegt wurden, dies auch und insbesondere im Interesse der Nachtruhe der Einwohner.*
7. Sieht der Gemeinderat einen 'Mobilitätsplan' für die Neuauflage der Jazz-Parade ab 2014 vor? Mit welchen Massnahmen soll die Verkehrsbelastung in zentrumsnahen Quartieren verursacht durch Veranstaltungen auf dem Pythonplatz eingedämmt werden?
- *Die Verkehrsfragen werden im Rahmen der Neudefinierung der kulturellen Animation auf dem Pythonplatz von Anfang an berücksichtigt. Es ist im jetzigen Zeitpunkt verfrüht, über konkrete Massnahmen zu spekulieren, da die Frist für die Eingabe von Projekten noch läuft und gegenwärtig noch gar nicht bekannt ist, wie die allfällige künftige Animation des Pythonplatzes aussehen wird."*

Herr Pius Odermatt (SP) sagt :

"Der Gemeinderat hat mich mit seiner Antwort erschlagen. Sie ist sehr detailliert und ich danke schon mal dafür. Ich muss sie noch im einzelnen anschauen. Es gibt Punkte, wie Demographie, die nicht Gott gegeben sind. Ich glaube nicht, dass das Quartier einfach so wächst und die Stadt ja auch nicht. Es ist eher eine Frage der Verdichtung. Sie ist auch erwünscht. Aber Verdichtung muss mit einer sinnvollen und angepassten Mobilität einhergehen. Da haben wir gewisse Zweifel.

De toute évidence, il n'est pas facile de procéder à une pondération des intérêts divergeant d'un côté des visiteurs qui viennent en véhicule privé pour des motifs de loisir, de sport, de culture ou de formation et de l'autre, des habitants qui subissent uniquement les nuisances liées à ces activités. C'est la raison pour laquelle nous félicitons le Conseil com-

Séance du 18 décembre 2012

Réponses aux questions
(suite)

munal d'être au moins à l'écoute des habitants du quartier et de leurs associations."

ooo

22. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 8 interne de M. Louis Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général

M. Louis Castella (UDC) résume la proposition ci-après :

"Vu les erreurs commises récemment lors des votes au Conseil des Etats et vu la nécessaire répétition d'un vote lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2012, je propose que le Conseil communal examine la possibilité d'introduire le vote électronique lors des séances du Conseil général avec la possibilité d'utiliser ce moyen pour les élections également.

La documentation y relative a déjà été remise avec la proposition allant dans ce sens que j'ai déposée lors de la précédente législature et que le plénum n'avait pas jugé utile de transmettre.

Ainsi, en plus de la suppression du risque d'erreurs, un gain de temps certain serait garanti aux scrutateurs."

La décision quant à la transmission de cette proposition interne sera prise lors d'une prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en souhaitant à ses collègues de bonnes fêtes de fin d'année et en leur adressant d'ores et déjà ses vœux les meilleurs pour 2013.

Il est 23.15 heures.

Fribourg, le 22 janvier 2013
AP/nm/lb

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI